



Union Interparlementaire

Pour la démocratie Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 7

EX/270/6(b)-P.1
CL/195/7-P.1
16 octobre 2014

Budget consolidé 2015

Exécuter la Stratégie de l'UIP tout en réduisant la charge financière de ses Membres

L'Union interparlementaire (UIP) œuvre pour de meilleurs parlements et des démocraties plus fortes. Organisation mondiale des parlements, elle leur donne la possibilité de débattre, de dialoguer, de coopérer et d'agir au niveau international. Par ailleurs, elle exécute des programmes, dispense une assistance technique et réalise des études. Son budget annuel la dote des moyens de poursuivre ces objectifs.

Le budget consolidé 2015 traduit en termes financiers le plan d'exécution de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017. Le plan pour 2015 est présenté à la section 5 sous la forme d'un tableau matriciel résumé, qui s'inspire directement des objectifs de la Stratégie. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de CHF 15,5 millions. Il est financé en majeure partie par les contributions des Membres, dont le total est réduit de 3,4 % par rapport à 2014. Les contributions volontaires, d'un montant escompté de CHF 3,5 millions, versées par divers bailleurs de fonds extérieurs pour exécuter des activités de programme augmenteront sensiblement pour compléter les recettes ordinaires.

Le budget présente aussi les fonctions occupées par des hommes et des femmes au Secrétariat de l'UIP, dans une optique de comparaison, ainsi que les moyens affectés aux questions et activités relatives à l'égalité des sexes. Six pour cent du budget ordinaire ont été spécialement alloués à l'égalité des sexes, et l'ensemble du budget affecté à ces activités s'établit à CHF 1,5 million, soit 10 % du total du budget consolidé.

Malgré les restrictions budgétaires, l'UIP reste résolue à ralentir les changements climatiques en surveillant et en publiant ses émissions de gaz à effet de serre et en prévoyant des fonds pour compenser son empreinte carbone.

F

Table des matières

	<u>Page</u>
1. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général	3
1.2 Projections à moyen terme.....	5
1.3 Incidences sur l'environnement.....	6
1.4 Egalité des sexes – Analyse	7
2. Recettes	8
2.1 Contributions des Membres	8
2.2 Contribution du personnel	8
2.3 Autres recettes.....	8
2.4 Contributions volontaires.....	8
3. Dépenses	9
3.1 Orientation stratégique 1 - De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes	9
<i>Objectif 1 – Améliorer le fonctionnement des parlements</i>	9
<i>Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes</i>	12
<i>Objectif 3 – Promouvoir les droits de l'homme</i>	14
3.2 Orientation stratégique 2 – Implication accrue des parlements dans la sphère internationale	16
<i>Objectif 4 – Développer la dimension parlementaire des travaux des institutions multilatérales</i>	16
<i>Objectif 5 – Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement</i>	19
<i>Objectif 6 – Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits....</i>	21
3.3 Orientation stratégique 3 – Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire.....	23
<i>Objectif 7 – Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres</i>	23
<i>Objectif 8 – Mettre l'UIP en valeur.....</i>	25
<i>Objectif 9 - Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne .</i>	27
3.4 Services administratifs.....	29
3.5 Provisions et subventions.....	30
3.6 Dépenses d'équipement.....	31
3.7 Secrétariat	32
4. Tableau des contributions des Membres	33
5. Tableau matriciel	37

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Le programme et budget proposé pour 2015 permet à l'UIP de continuer à exécuter sa Stratégie pour 2012-2017 tout en allégeant la charge financière de ses Membres. Le Conseil directeur a décidé que l'UIP devait s'attacher à réduire sensiblement les contributions de ses Membres en 2015 et les années suivantes, abstraction faite de toute nouvelle affiliation, et le budget consolidé a été établi avec ce but à l'esprit. Le Sous-Comité des finances, associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, a donné des orientations au Secrétariat et en a contrôlé l'exécution.
2. Le barème des quotes-parts de l'ONU n'a pas changé cette année. Cependant, comme la valeur totale des contributions des Membres actuels a été réduite de 3,4 pour cent, le barème de l'UIP a été automatiquement ajusté pour tenir compte du taux réduit des contributions individuelles. Cela signifie que l'UIP devra, comme les années précédentes, absorber les hausses annuelles dues à l'inflation en réduisant les coûts de sa structure et de ses activités et en cherchant d'autres moyens d'accroître ses sources de revenu.
3. Néanmoins, comme la communauté mondiale se prépare à adopter le programme de développement de l'après-2015, l'UIP ne prévoit pas de réduire ses activités de programme. Les parlements devront être en position de force pour pouvoir relever les défis de ce nouveau programme. L'énergie mise à mobiliser des ressources supplémentaires portera ses fruits en 2015, ce qui permettra à l'UIP de maintenir un niveau d'activités stable tout en restant très attentive aux contributions de ses Membres.
4. L'UIP continuera à tenir ses deux Assemblées statutaires, et les réunions du Conseil directeur, du Comité exécutif (trois par an) et des autres comités et organes statutaires auront lieu comme par le passé. Elle poursuivra en 2015 l'ensemble de ses objectifs de programme, mais devra réduire quelque peu ses dépenses dans certains secteurs d'activité et en imputer une partie au budget des contributions volontaires. Le Secrétariat a aussi procédé à des réductions des coûts chaque fois qu'il le pouvait en réorganisant des activités et en réduisant les dépenses ordinaires de personnel et de fonctionnement.
5. Bien que réduit, le budget ordinaire des dépenses comprend les activités et initiatives supplémentaires demandées par le Conseil directeur. La Conférence des Présidents de parlement se tiendra en 2015 à un coût budgété de CHF 291 000. Sans les dépenses de cette conférence qui a lieu tous les cinq ans, la réduction du total des contributions des Membres aurait été supérieure à 6 pour cent. Maintenant que les Commissions permanentes ont été dotées de Bureaux dans un but de plus grande efficacité, une provision de CHF 40 000 est inscrite au budget 2015 pour en financer les activités. Le crédit ordinaire alloué au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient est maintenu à CHF 40 000 pour tenir compte de l'important travail politique qu'il réalise et qui touche au cœur de la mission reçue par l'UIP lors de sa fondation : instaurer la paix par le dialogue.
6. La stratégie de communication de l'UIP a déjà accru la notoriété de l'Organisation et facilité les activités de mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds et l'obtention de contributions volontaires additionnelles. Le nouveau site Internet sera complètement réaménagé en 2014 et 2015 et l'investissement inscrit dans les comptes de l'UIP comme dépense d'équipement. Une fois ce travail achevé, il faudra allouer des fonds chaque année à l'entretien et l'actualisation du contenu du site Internet afin qu'il reste dynamique et pertinent.
7. Pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'UIP, il faudra appliquer comme il convient la politique relative à l'intégration de la dimension du genre, adoptée en 2013. Cette politique continuera à être mise en œuvre dans toute l'Organisation en 2015 et les années suivantes, ce qui obligera à dresser un plan d'action avec des objectifs concrets, à dispenser une formation au personnel et à mettre au point des mécanismes et des outils permettant de veiller à ce que la dimension du genre occupe une place centrale dans toutes les activités.
8. On devrait assister en 2015 à une augmentation considérable des contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP. Le dernier engagement pris par l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) envers l'UIP pour trois ans a pris fin en juin 2014 et une nouvelle subvention a été négociée pour les trois années suivantes à compter de juillet 2014. Ce partenariat est unique en ce sens qu'il fournit à l'UIP des fonds qu'elle peut allouer en toute liberté aux domaines de la Stratégie qui ont le plus besoin d'un soutien extérieur. Irish Aid et USAID se sont engagés à continuer de contribuer au financement du programme du Partenariat entre hommes et femmes, après le bilan qui en a été dressé après le versement de leurs dernières subventions.

L'organisation Worldwide Support for Development a conclu avec l'UIP un important partenariat d'une durée de cinq ans, dont l'Asie sera la principale bénéficiaire. Un accord de partenariat a été signé avec les Emirats arabes unis qui soutiendront diverses activités, notamment de communication en langue arabe et d'assistance technique.

9. Des accords avec d'autres donateurs sont en pourparlers actuellement mais, dans la plupart des cas, on en connaîtra sans doute les résultats que lorsque le budget de 2015 aura été approuvé. Aux fins de l'établissement du budget, nous n'avons pris en compte que les ressources quantifiables déjà promises ou les rentrées ayant de bonnes chances de se concrétiser. De toute façon, aucune somme ne sera dépensée ou engagée tant que les dons ne seront pas confirmés officiellement. Si l'UIP réussit à mobiliser davantage de fonds, le Secrétariat ne tardera évidemment pas à utiliser les ressources supplémentaires pour réaliser un plus grand nombre d'activités.
10. Le Fonds de roulement a augmenté de CHF 3,5 millions depuis le début de 2012 et s'établit actuellement à CHF 8,4 millions. Il se compose à la fois de liquidités et de placements réalisables, ainsi que d'ajustements comptables qui ont été rendus nécessaires par la mise en conformité avec les normes IPSAS mais qui ne peuvent pas être réalisés en espèces. Bien que les hausses du Fonds de roulement ne soient pas destinées à venir en déduction du budget des dépenses ordinaires (comme cela s'est produit par le passé), une exception est faite pour l'augmentation des charges d'amortissement due à la plus-value des actifs de l'UIP, qui résulte elle-même de l'application des normes IPSAS, comme expliqué ci-dessous.
11. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a eu pour effet de faire monter la valeur du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS séparée a obligé à amortir le prêt de longue durée de la FIPOI de la Confédération helvétique et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces hausses de valeur ont pour effet d'alourdir les charges d'amortissement, qui doivent être absorbées par le budget annuel. A une époque où les budgets sont plus serrés en termes nominaux et réels, une augmentation des charges au titre de l'amortissement ne peut avoir lieu qu'au prix d'une nouvelle réduction des activités. Cela va manifestement à l'encontre des intérêts de l'Organisation, et c'est une conséquence inattendue de l'importance qu'elle accorde à l'obligation de rendre compte de son action. Comme pour le budget 2014, il est donc proposé pour 2015 et les années suivantes que le Secrétariat soit autorisé à puiser dans le Fonds de roulement les montants correspondant à la charge supplémentaire que représente pour 2015 l'amortissement annuel du bâtiment (CHF 60 000) et du prêt de la FIPOI (CHF 67 000).
12. La refonte du site Internet de l'UIP a déjà commencé, comme prévu dans la Stratégie pour 2012-2017 et avec l'approbation du Conseil directeur. Ces dépenses d'équipement seront totalement amorties sur quatre ans. En 2014, le Conseil directeur a décidé que l'UIP devait être prête à investir une partie de la croissance des réserves accumulées pour couvrir les frais d'amortissement de cet investissement essentiel. Il est proposé une fois de plus d'autoriser le Secrétariat à subvenir à la charge budgétée pour l'amortissement annuel du site Internet (estimée à CHF 110 000 pour 2015) en puisant dans le Fonds de roulement, jusqu'à l'amortissement total de l'investissement.
13. Comme les années précédentes, ces prélèvements n'auront lieu que s'ils se révèlent nécessaires au terme de l'exercice. Le Conseil directeur a, dans le passé, autorisé le Secrétariat à puiser dans le Fonds de roulement pour équilibrer le budget général. Au cours des trois dernières années, ces prélèvements ont été autorisés mais n'ont pas été nécessaires parce que d'autres économies ont été réalisées sur les frais de fonctionnement. Les mêmes conditions s'appliqueront en 2015 à ces cas très spécifiques.
14. Continuellement pressée de réduire ses dépenses et les contributions des Membres, l'UIP a, d'année en année, de plus en plus de peine à équilibrer son budget, à un moment où d'autres organisations internationales composées de membres commencent à en relever les contributions après une période de gel ou de réduction. Le Secrétariat continue à tout mettre en œuvre pour réduire encore ses dépenses et pour hiérarchiser et rationaliser ses activités. Il continuera à s'employer à compléter les contributions des Membres par des contributions volontaires pour autant que cela ne compromette pas l'indépendance de l'UIP et ne l'empêche pas de poursuivre ses objectifs propres, qui sont clairement définis. Il ne relâchera pas non plus ses efforts pour attirer de nouveaux membres dont les contributions concourront à alléger la charge financière des parlements déjà affiliés.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé 2014	Budget approuvé 2015		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 950 800	10 612 500		10 612 500
Fonds de roulement*	170 000	237 000		237 000
Contribution du personnel	987 000	1 000 300		1 000 300
Intérêts	100 000	108 200		108 200
Rémunération de services administratifs	0	260 300	(260 300)	0
Autres recettes	16 000	16,000		16 000
Contributions volontaires	1 522 600		3 514 600	3 514 600
TOTAL DES RECETTES	13 746 400	12 234 300	3 254 300	15 488 600
DEPENSES				
Démocraties plus fortes				
1. Meilleur fonctionnement des parlements	2 051 800	1 432 500	1 171 000	2 603 500
2. Faire progresser l'égalité des sexes	1 007 900	735 700	760 400	1 496 100
3. Promouvoir les droits de l'homme	1 311 100	1 032 900	416 300	1 449 200
Sous-total	4 370 800	3 201 100	2 347 700	5 548 800
Implication dans la sphère internationale				
4. Dimension parlementaire org. multilatérales	925 000	882 700		882 700
5. Objectifs internationaux de développement	577 000		757 800	757 800
6. Consolidation de la paix	105 000	40 000	409 100	449 100
Sous-total	1 607 000	922 700	1 166 900	2 089 600
Coopération parlementaire				
7. Dév. des relations avec les Membres	3 265 800	3 506 600		3 506 600
8. Mise en valeur de l'UIP	966 900	967 800		967 800
9. Gestion et gouvernance	870,200	849 700		849 700
Sous-total	5 141 900	5 324 100		5 324 100
Services administratifs	2 595 900	2 659 400		2 659 400
Autres charges	142 000	127 000		127 000
Suppressions	(111 200)		(260,300)	(260 300)
TOTAL DES DEPENSES	13 746 400	12 234 300	3 254 300	15 488 600

1.2 Projections à moyen terme

15. L'économie mondiale a retrouvé un certain dynamisme pendant l'année écoulée, bien que la reprise après la crise financière et la grande récession qui a suivi soit toujours lente et incertaine. Les prévisions pour les différentes régions laissent à penser qu'elles auront des rythmes de croissance variés et que la reprise sera probablement inégale.
16. On devrait assister cette année à la clôture des programmes d'achats d'actifs par les gouvernements des principales économies, qui a été la plus vaste expérience économique des temps modernes et une tentative sans précédent pour rétablir la confiance dans le marché et accélérer la reprise après la récession. Le vrai défi ne sera pas de mettre un terme à cet assouplissement monétaire quantitatif mais bien plutôt au resserrement monétaire qui suivra et d'écarter le risque d'une reprise de l'inflation lorsque les taux d'intérêt, qui se situaient à des niveaux historiquement bas ces dernières années, repartiront à la hausse.
17. Dans la zone euro, le chômage a enfin commencé à reculer dans tous les pays et les indicateurs laissent prévoir pour 2015 une stabilité croissante dans le domaine de l'emploi. L'économie des Etats-Unis semble être bien placée pour enregistrer une croissance assez soutenue pour continuer à faire reculer le chômage. En conséquence, la Réserve fédérale a revu à la hausse ses projections pour les taux d'intérêt à court terme en 2015 et 2016, malgré des perspectives légèrement réduites pour les taux à plus long terme.

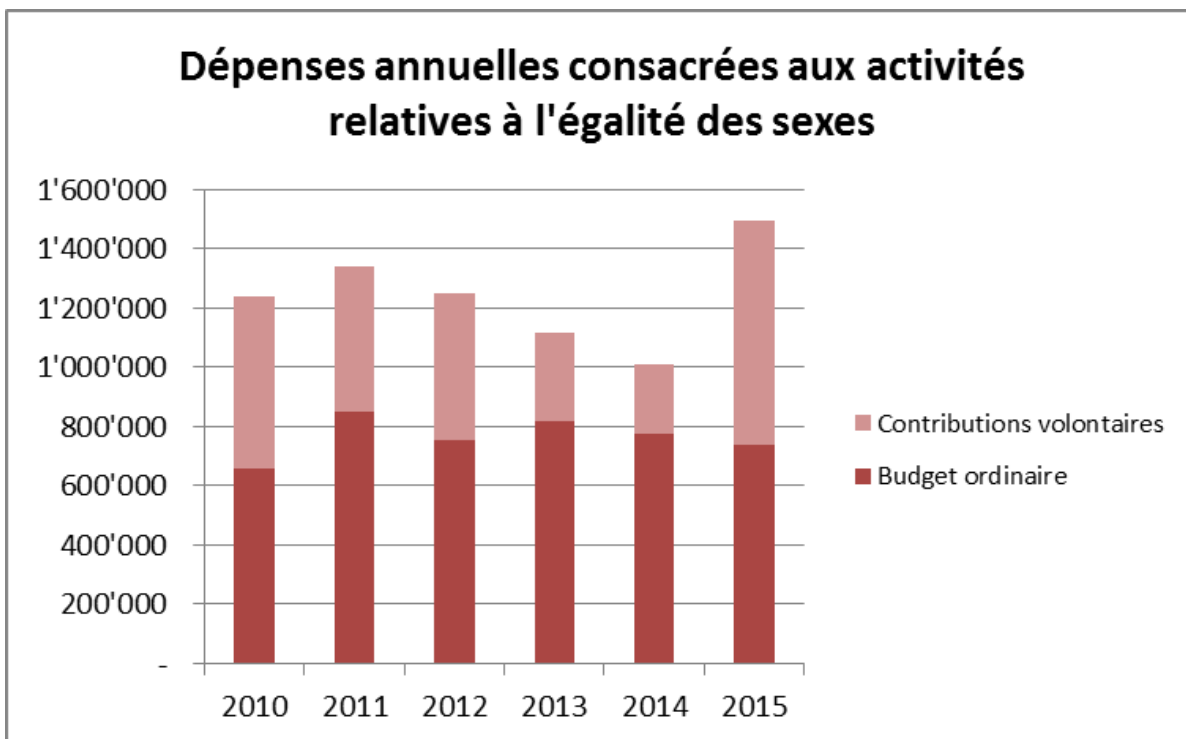
18. En Suisse, la Banque nationale suisse est restée fidèle à sa discipline monétaire et a maintenu à CHF 1,20 le taux de change plancher de l'euro. L'euro s'est négocié à environ 1,22 franc suisse en 2014. Malgré certains risques dans le secteur bancaire, la Suisse a gardé sa notation AAA et sa balance commerciale a toujours été excédentaire depuis 2008. Le marché suisse donne des signes positifs en ce qui concerne l'inflation et les exportations. L'inflation qui était négative est redevenue positive et, selon les projections, elle devrait rester faible mais positive en 2015. La Suisse profite aussi de la reprise de la zone euro qui renoue avec la stabilité.
19. Dans bon nombre de pays avancés, les budgets parlementaires restent sous pression, subissant les effets des examens des dépenses du secteur public. Le budget 2015 de l'UIP répond aux préoccupations des Parlements membres dont les contributions sont non simplement gelées mais encore réduites de 3,4 pour cent. Tant que les contributions des Membres actuels ne pourront pas augmenter, les recettes supplémentaires ne pourront venir que de l'arrivée de nouveaux Membres dans l'Organisation. Selon les estimations, les nouvelles affiliations devraient rapporter CHF 40 000 en 2015.
20. En revanche, les contributions volontaires devraient, selon les projections, enregistrer une croissance considérable en 2015 et poursuivre leur progression pendant au moins deux années encore. Des accords de partenariat avec diverses grandes organisations donatrices sont en voie de conclusion ou prêts d'être reconduits, ce qui devrait porter la part des contributions volontaires à 22 pour cent du budget consolidé (contre 11 pour cent en 2014). Avec un tel soutien de ses partenaires, l'UIP sera en mesure d'étendre les services et les programmes correspondant à ses deux premières orientations stratégiques. Les recettes provenant des intérêts et des placements devraient elles aussi progresser légèrement par rapport à 2014 à mesure que les taux d'intérêt se normaliseront et que l'économie mondiale se redressera.

1.3 Incidences sur l'environnement

21. Fidèle à son engagement à lutter contre les changements climatiques, l'UIP a choisi l'année 2000 comme année de référence et calcule ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures s'imposent en priorité. L'UIP s'est fixé pour objectif de ramener ses émissions à 90 pour cent de celles de l'année de référence, conformément aux conditions auxquelles la Suisse, pays d'accueil de l'UIP, a souscrit dans le cadre du Protocole de Kyoto.
22. Les émissions directes d'équivalent CO² de l'UIP s'élevaient à 43 tonnes pour l'année de référence. De 2000 à 2005, ses émissions directes ont augmenté de 75 pour cent, pour s'établir à 75 tonnes, en raison du déménagement du Secrétariat dans un bâtiment plus grand. Pendant cette même période, les émissions indirectes dues aux déplacements officiels, à la consommation de papier et aux déplacements en ville ont diminué de 20 pour cent, passant de 1 231 tonnes à 985 tonnes par an, suite à la décision de tenir une des deux Assemblées annuelles à Genève. Cependant, depuis 2005, les voyages officiels (hors Assemblées) n'ont cessé d'augmenter, ce qui a eu pour effet d'annuler ces améliorations. Néanmoins, l'UIP se distingue comme la seule organisation internationale qui compense l'ensemble de ses émissions d'équivalent CO².
23. En 2008, l'UIP est passée de l'essence au diesel pour réduire les émissions des transports locaux. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et, dans toute la mesure possible, limite la quantité de documents imprimés.
24. Une provision de CHF 32 000 est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2015. L'idée de compenser les émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets destinés à réduire les émissions de gaz ailleurs dans le monde a été adoptée à Kyoto, Japon, en 1997.
25. Le Conseil directeur est prié d'autoriser que soient prélevés sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO² les fonds nécessaires en 2015 au financement de toute activité de l'UIP en rapport avec les changements climatiques.

1.4 Egalité des sexes - Analyse

26. Pendant la dernière décennie, l'UIP a clairement maintenu le cap dans ses activités sur l'égalité hommes/femmes, c'est-à-dire sur des travaux visant à encourager et à favoriser la participation des femmes à la vie politique. Ces activités correspondent à l'objectif 2 de la Stratégie de l'UIP et absorbent désormais 6 pour cent des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation.
27. Suite à la crise financière mondiale et à l'établissement d'un budget prudent pour les contributions volontaires, les attentes initiales de financement extérieur pour les activités de promotion de l'égalité des sexes ont été ramenées à CHF 230 600 en 2014. Les résultats effectifs seront cependant bien supérieurs à cette somme; dès le début de 2014, les recettes extérieures attendues de donateurs extérieurs dépassaient déjà le demi-million de francs suisses pour l'année. Une nouvelle hausse des contributions volontaires promises, destinées notamment aux activités de promotion de l'égalité des sexes, est prévue pour 2015. D'importants donateurs parachèvent actuellement leurs plans de financement et quelque CHF 760 000, selon les estimations, devraient être alloués au programme du Partenariat entre hommes et femmes en 2015.
28. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes s'élèvent à CHF 1,5 million, soit 10 pour cent du total du budget consolidé.



2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

29. La majeure partie des recettes de fonctionnement de l'UIP provient des contributions des Membres. Entre 2001 et 2011, celles-ci ont augmenté en moyenne de 3 pour cent par an pour couvrir le coût de l'inflation. En 2012, elles ont été sensiblement réduites à la suite des restrictions budgétaires auxquelles devaient faire face de nombreux Membres, puis gelées en 2013 et 2014. Dans le budget de 2015, les contributions des Membres seront de nouveau réduites de 3,4 pour cent, sans compter l'arrivée de nouveaux Membres. Les contributions budgétées pour 2015 s'élèvent à un total de CHF 10 572 500, auquel a été ajouté un montant de CHF 40 000 qui correspond aux contributions des nouveaux Membres.
30. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui de l'ONU serait modifié. Le barème des contributions présenté en même temps que ce budget reste donc aligné sur le dernier barème de l'ONU, établi pour 2013-2015.

2.2 Contribution du personnel

31. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2015, ce système d'imposition interne générera CHF 1 050 300 de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Néanmoins, afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés résidant en France la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer. Dans le budget 2015, ces remboursements sont estimés à CHF 50 000. Le Secrétariat est toujours en négociation avec le Gouvernement français pour tenter d'obtenir une exemption de cette obligation.

2.3 Autres recettes

32. Les recettes accessoires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de publications, etc., devraient s'élever à CHF 16 000 en 2015. Etant donné les hausses attendues des taux d'intérêt, les estimations des intérêts et du rapport des placements sont revues légèrement à la hausse à CHF 108 200.

2.4 Contributions volontaires

33. Une politique énergique de mobilisation de ressources devrait rapporter des contributions volontaires de plus de 22 pour cent du budget consolidé, soit le double du montant budgété pour 2014. L'accord de partenariat conclu avec l'Agence suédoise pour le développement international pour la période 2011-2014 a pris fin en juin 2014 et un nouvel accord a été négocié pour trois années supplémentaires, à compter de juillet 2014. Selon les prévisions, un total d'au moins CHF 1.3 million devrait servir à financer des activités du budget 2015. Des négociations avec d'autres partenaires ont également abouti à la reconduction de financements, ce qui n'empêche pas l'UIP de continuer à solliciter de nouveaux donateurs. Un partenariat de cinq ans avec l'organisation Worldwide Support for Development rapportera USD 600 000 par an jusqu'en 2018, qui bénéficieront à tous les domaines de programme de l'UIP et seront axés sur l'Asie. Une nouvelle subvention de 450 000 euros que Irish Aid versera sur trois ans au programme du Partenariat entre hommes et femmes est déjà en voie d'exécution. USAID s'est engagé à verser une nouvelle subvention de USD 150 000 qui s'étendra à 2015. Les Emirats arabes unis ont signé un accord de partenariat avec l'UIP pour que celle-ci améliore sa communication avec le monde arabe et accroisse l'assistance technique apportée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
34. L'UIP recevra en outre en 2015 un montant estimé à CHF 300 000 du PNUD et de la Commission européenne pour ses activités de renforcement des capacités. Le programme de développement a recueilli et dépensé CHF 320 000 en 2013; ces fonds provenaient de divers partenaires, dont l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour des activités relatives à la santé maternelle, néonatale et infantile. Plusieurs autres donateurs ont été sollicités pour l'initiative en faveur des pays les moins avancés, ainsi que pour les activités relatives à l'égalité des sexes et au développement. En conséquence, le budget des recettes 2015 comprend des contributions volontaires d'un montant de CHF 3 514 600.

3. Dépenses

3.1 Orientation stratégique 1 - De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes

Objectif 1 – Améliorer le fonctionnement des parlements

Objectif général

Renforcer les parlements pour leur permettre de contribuer à la démocratie et de répondre aux aspirations des citoyens.

Questions et défis en 2015

L'évaluation de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, effectuée début 2014, a conclu que l'orientation stratégique 1 ("De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes") était au cœur de la mission de l'UIP. A une époque où l'assistance au développement parlementaire est de plus en plus demandée et où les ressources financières diminuent, l'UIP continuera donc à donner la priorité à ce secteur d'activité.

Elle poursuivra ses efforts pour accroître les capacités des parlements nationaux par son programme de coopération technique. Elle continuera à soutenir les parlements qui demandent de l'aide pour relever les défis posés par les récents bouleversements qui se sont produits à l'échelle mondiale et nationale. Comme par le passé, elle s'emploiera en priorité à venir en aide aux parlements des pays qui sortent d'un conflit ou sont en transition. C'est en particulier le cas au Myanmar et en Egypte, où l'UIP a jeté en 2014 les bases de grands programmes en partenariat avec le parlement.

En étroite collaboration avec ses Membres, l'UIP poursuivra son travail d'élaboration et de promotion de normes et de lignes directrices concernant les bonnes pratiques parlementaires, et intégrera mieux ses activités normatives, de recherche, et d'assistance technique par un travail d'équipe et une planification renforcés au sein de son Secrétariat.

Elle aide les parlements à mieux servir la démocratie. Vu l'importance croissante que les parlements membres attachent à l'ouverture aux jeunes qu'ils veulent associer à la prise de décision, l'UIP a pris des initiatives pour accroître la participation des jeunes. En 2015, elle produira et diffusera du savoir et des informations sur la participation des jeunes au parlement, soutiendra les parlements qui s'efforcent de s'ouvrir aux jeunes et veillera à renforcer les moyens à la disposition des jeunes parlementaires.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- renforcer les capacités des parlements, en particulier ceux des pays qui sortent d'un conflit ou sont en transition, par la prestation de services conseils et d'une assistance technique afin d'affermir la démocratie à travers eux;
- fournir un appui aux parlements en se servant des différents outils mis au point par l'UIP tels que les Principes communs à l'usage des organisations apportant une assistance technique aux parlements, les outils d'auto-évaluation, le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, et les indicateurs pour parlements démocratiques en voie d'élaboration;
- poursuivre le travail entrepris pour améliorer les prestations d'assistance technique de l'UIP et leurs effets, conformément à l'évaluation du service d'assistance technique réalisée en 2011 et en s'attachant à concevoir des indicateurs de performance pour les parlements. On s'emploiera en outre à faire un bon usage des ressources disponibles pour l'aide au renforcement des capacités grâce à une meilleure hiérarchisation des besoins;
- relancer la base de données PARLINE sur les parlements nationaux comme élément du nouveau site Internet de l'UIP, en s'attachant davantage à fournir des données comparables sur les pouvoirs, structures et méthodes de travail des parlements;
- publier le *Rapport mondial sur l'e-Parlement* qui fournit une analyse pointue et actuelle de l'utilisation des nouvelles technologies au parlement, et poser les premiers jalons en vue de l'organisation d'une conférence mondiale sur l'e-Parlement en 2016;
- effectuer des recherches pour la deuxième édition du *Rapport parlementaire mondial* en tirant profit des leçons tirées du premier Rapport en 2012;
- mobiliser toujours plus de parlements autour de la Journée internationale de la démocratie, le 15

septembre, en vue d'approfondir le dialogue entre parlements et citoyens;

- maintenir l'UIP bien présente dans le débat international sur la démocratie, apporter une contribution parlementaire aux grands mouvements internationaux pour la démocratie et en encourager le rapprochement;
- aider les parlements à s'ouvrir aux jeunes par un travail de sensibilisation, l'élaboration de lignes directrices à l'intention des parlements, la collecte et la tenue à jour de données sur les jeunes parlementaires et la production d'informations comparatives sur la participation des jeunes;
- renforcer les moyens à la disposition des jeunes parlementaires par le mentorat, la formation et la constitution de réseaux.

L'UIP continuera à conclure de solides partenariats, propres à lui permettre d'accéder à de nouvelles compétences, de faire connaître son travail et d'élargir la portée et le volume de ses activités. Elle resserrera ses relations avec les parlements, qui sont son premier public et sa source d'information par excellence, et développera les partenariats conclus avec les institutions et organisations travaillant au développement de l'institution parlementaire. Enfin, elle scellera de nouveaux partenariats avec des organisations parlementaires et des universités ou consolidera ceux qui existent déjà. Le programme de renforcement des capacités s'attachera aussi à améliorer au niveau national la coordination et la coopération entre les experts du développement de l'institution parlementaire

Parité hommes/femmes

L'UIP s'attache à intégrer la parité hommes/femmes à toutes les activités visant à renforcer la démocratie à travers les parlements. Le Centre de ressources documentaires recueille des informations sur le nombre de femmes parlementaires et les intègre à la base de données PARLINE. C'est sur ces données que s'appuient les activités destinées à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Les projets d'assistance technique font une large place à la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes, et accordent une grande importance à la participation de femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Les parlements sont engagés à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités des projets. Dans les activités relatives à la participation des jeunes, on accordera une importance particulière aux jeunes femmes comme parties prenantes et à l'égalité entre hommes et femmes comme principe directeur et comme objectif.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	1 581 200	280 000	1 861 200
Approuvées pour 2014	1 580 300	434 500	2 051 800
Approuvées pour 2015	1 432 500	1 171 000	2 603 500
• Salaires	1 180 500	260 300	1 440 800
• Services	102 500	617 600	720 100
• Voyages	121 500	241 600	363 100
• Matériel	28 000	51 500	79 500

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 1 : Améliorer le fonctionnement des parlements	525 000	0	525 000
1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur les parlements et la démocratie dans le monde	406 400	67 800	474 200
1.2 Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et suivent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	69 000	368 800	437 800
1.3 Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP	432 100	544 600	976 700
1.4 La participation des jeunes est encouragée dans les parlements	0	189 800	189 800
Ø Total général	1 432 500	1 171 000	2 603 500

Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes

Objectif général

Instaurer un partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique en facilitant l'accès de ces dernières au Parlement et en leur donnant davantage de poids, et mettre le Parlement en état de mieux incarner et défendre la parité.

Questions et défis en 2015

La parité entre hommes et femmes en politique est encore un objectif lointain puisqu'en juin 2014, seuls 22 pour cent des parlementaires dans le monde étaient des femmes. Des progrès ont été enregistrés mais ils sont trop lents. Les questions d'égalité entre les sexes font maintenant partie intégrante des programmes politiques des parlements et de leurs membres, hommes et femmes, comme en témoigne le fait que plus de parlements demandent l'aide de l'UIP sur les questions d'égalité entre les sexes.

2015 sera une année cruciale pour le débat sur l'égalité entre les sexes. Les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing seront examinés 20 ans après leur adoption, ce qui sera l'occasion de les mettre en lumière et d'établir des priorités pour les années à venir. L'égalité entre hommes et femmes est aussi au cœur des discussions sur le nouvel ensemble d'objectifs pour le développement. Par ailleurs, l'UIP célébrera en 2015 le 30^{ème} anniversaire de sa Réunion des Femmes parlementaires.

Les recherches continueront à tenir une place importante dans les activités de l'UIP sur l'égalité entre hommes et femmes. Les observations de l'UIP dans ce domaine jouissent maintenant d'une reconnaissance internationale et ont contribué à alimenter les débats et l'élaboration de stratégies d'appui aux femmes. Les résultats de ces travaux servent aussi aux activités d'assistance technique de l'UIP dans la mesure où ils livrent des enseignements et donnent des exemples de bonnes pratiques et de stratégies aidant effectivement à progresser. En 2015, l'UIP continuera à publier des informations comparatives sur la participation des femmes à la vie politique, notamment en analysant les progrès et les reculs des femmes dans les parlements depuis 20 ans, ainsi que les pratiques qui se sont avérées propres à soutenir les femmes en politique. Ce sera sa contribution à l'examen Beijing+20. Elle continuera à faire partie de plateformes de connaissances en ligne, comme iKNOWPolitics, et de bases de données sur les femmes en politique. Elle entreprendra aussi un projet de recherche au niveau mondial sur l'influence des femmes au parlement.

En 2015, l'UIP continuera à s'appuyer sur le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre adopté en 2011 par ses Membres, et aidera des parlements à évaluer leur degré de sensibilité au genre, à améliorer leur fonctionnement et à intégrer la dimension du genre dans leurs structures, méthodes, budgets, plans et travaux. Elle étudiera aussi les diverses sortes de discrimination et de violence auxquelles les femmes sont exposées au parlement, en vue d'élaborer des lignes directrices pertinentes dans la lutte contre ces problèmes.

En 2015, l'UIP continuera à répondre aux besoins des femmes parlementaires aux niveaux national et régional par l'organisation de séminaires d'introduction, de sessions de formation et d'ateliers sur des sujets spécifiques liés au genre. Elle s'attachera en particulier à soutenir les groupes de femmes parlementaires et à faciliter les échanges et le mentorat entre femmes parlementaires aux niveaux national, régional et international.

Faire mieux respecter les droits de la femme demeurera une priorité pour l'UIP en 2015. Ses efforts porteront surtout sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'UIP encouragera les parlements à s'impliquer davantage dans le processus d'envoi de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes et les assistera dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Elle les aidera à recenser les dispositions et pratiques discriminatoires et à réviser le cadre juridique. Elle organisera aussi une Réunion des Présidentes de parlement en vue d'apporter une contribution sur le genre à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement. La réunion parlementaire annuelle qui se tiendra à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme en 2015 portera sur l'examen de Beijing+20 et le rôle des parlements dans la réalisation des droits de la femme.

En 2015, l'UIP poursuivra les efforts qu'elle déploie auprès des parlements pour qu'ils agissent

pour mettre fin à la violence envers les femmes et établissent un cadre juridique solide, propre à prévenir et à réprimer toutes les formes de violence faites aux femmes. Ses travaux s'inspireront des résultats de la 131^{ème} Assemblée dont le débat général portera sur le thème *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*. Les activités de l'UIP consisteront notamment à organiser des séminaires de formation, à aider à la rédaction de lois, à soutenir des activités de sensibilisation et la tenue de consultations auprès du public, et à accompagner la conception de mécanismes de contrôle et de suivi parlementaires.

Parité hommes/femmes

Toutes les activités de cette section visent à améliorer la participation des femmes à la vie politique et à intégrer la dimension du genre dans les parlements et à l'UIP. Celle-ci sera particulièrement attentive à encourager les hommes à participer à ces activités et veillera à ce que les questions de genre soient traitées par des représentants des deux sexes. Le programme apporte aussi son concours, chaque fois qu'il le peut, aux activités d'autres programmes et divisions, ce qui favorise la prise en compte systématique des questions de genre à l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	785 400	297 100	1 082 500
Approuvées pour 2014	777 300	230 600	1 007 900
Approuvées pour 2015	735 700	760 400	1 496 100
· Salaires	593 100	209 100	802 200
· Services	56 200	356 800	413 000
· Voyages	63 300	146 000	209 300
· Matériel	23 100	48 500	71 600

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 2 : Faire progresser l'égalité des sexes			
2.1 Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	617 100	420 200	1 037 300
2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	16 600	59 400	76 000
2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre	21 500	129 600	151 100
2.4 Les parlements traitent des droits de la femme, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	80 500	151 200	231 700
Ø Total général	735 700	760 400	1 496 100

Objectif 3 – Promouvoir les droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et faire en sorte que les parlements contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme

Questions et défis en 2015

En mars 2014, le Conseil directeur de l'UIP a adopté de nouvelles règles pour le Comité, qui souhaite aborder son travail de manière plus personnalisée et volontariste, en particulier en effectuant plus de missions dans les pays et en attirant davantage l'attention sur les cas de violations des droits de l'homme touchant des parlementaires. En 2015, le Comité continuera à appliquer ces règles tout en explorant de nouvelles possibilités de renforcer la coopération avec l'ensemble des Membres de l'UIP pour donner effet au principe fondamental de la solidarité parlementaire qui est un élément essentiel de sa Procédure.

En 2014, Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution marquante en faveur de plus fortes synergies entre lui et les parlements, de manière en particulier à favoriser leur participation à l'Examen périodique universel, qui consiste à passer régulièrement en revue la situation des droits de l'homme dans tous les Etats Membres de l'ONU. Pour aider à mettre en œuvre cette résolution, l'UIP a commencé en 2014 à organiser des réunions régionales pour encourager les parlements à s'investir davantage dans les travaux des mécanismes des Nations Unies chargés du suivi des droits de l'homme. En 2015, l'UIP poursuivra dans cette voie aux niveaux tant régional que national.

Dans le domaine des droits de l'enfant, l'Organisation continuera en 2015 à mobiliser les parlements autour de la protection et du bien-être des enfants. Ce faisant, elle accordera une attention spéciale à la lutte contre la malnutrition et à la promotion des politiques favorisant une bonne nutrition. Elle s'appuiera sur son fructueux partenariat avec l'UNICEF pour mener à bien ce travail.

En 2015, l'UIP devrait aussi avoir progressé sensiblement sur la voie de l'adoption d'une approche fondée sur les droits, comme le prévoit sa stratégie, et, si possible, commencé à la mettre en œuvre.

L'UIP continuera à aider les parlements à faire respecter le droit international humanitaire (DIH). Ce travail sera réalisé principalement par son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle continuera à appuyer les efforts des parlements en matière de diffusion, d'enseignement, de reconnaissance et de respect du DIH et du droit concernant la protection des réfugiés, en particulier des instruments relatifs aux cas d'apatridie et aux déplacés à l'intérieur de leur pays. Elle s'attachera aussi à effectuer des missions pour tenir les milieux parlementaires au courant des évolutions dans ce domaine.

Parité hommes/femmes

L'égalité entre les sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités définies dans le cadre du programme des droits de l'homme seront donc menées dans un souci d'égalité entre les sexes et contribueront à la promouvoir, notamment en veillant à travailler avec des femmes aussi bien qu'avec des hommes. L'égalité entre hommes et femmes est aussi une question de droits fondamentaux dans la mesure où les droits politiques des femmes sont en jeu. Aussi les programmes de l'UIP relatifs aux droits de l'homme et au partenariat entre hommes et femmes sont-ils complémentaires.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	1 054 300	287 600	1 341 900
Approuvées pour 2014	1 059 600	251 500	1 311 100
Approuvées pour 2015	1 032 900	416 300	1 449 200
· Salaires	798 900	191 000	989 900
· Services	47 000	126 300	173 300
· Voyages	175 000	67 800	242 800
· Matériel	12 000	31 200	43 200

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 3 : Promouvoir les droits de l'homme			
3.1 Le Comité des droits de l'homme des parlementaires augmente sa capacité de traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires	969 900	251 300	1 221 200
3.2 Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire	63 000	145 000	208 000
3.3 Promouvoir des synergies entre le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et la défense des droits de l'homme des parlementaires	0	20 000	20 000
Ø Total général	1 032 900	416 300	1 449 200

3.2 Orientation stratégique 2 – Implication accrue des parlements dans la sphère internationale

Objectif 4 – Développer la dimension parlementaire des travaux des institutions multilatérales

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies, et faire en sorte d'amplifier la voix des parlements dans les affaires internationales. Faire progresser le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions et défis en 2015

Principale organisatrice de la coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies, l'UIP continue de s'employer à remplir efficacement ce mandat. En veillant à ce que les parlements nationaux puissent miser sur ses relations avec les Nations Unies et soient mieux informés des travaux de l'ONU, l'UIP leur permet de peser dans la prise de décision sur les questions d'intérêt mondial et de faciliter l'exécution par leurs pays respectifs de leurs engagements internationaux.

L'UIP s'efforcera de mettre à profit les gains des années précédentes et de développer encore la dimension parlementaire de la coopération internationale. Ayant déjà instauré diverses modalités de coopération avec les Nations Unies, l'UIP s'attachera en 2015 à approfondir la collaboration dans des domaines politiques essentiels. Elle accordera aussi une attention particulière à l'élaboration d'un nouvel accord de coopération avec les Nations Unies, qui tienne compte de l'évolution des vingt dernières années et asseye les relations institutionnelles entre l'ONU et l'UIP sur des bases plus fermes.

A la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, comme au Sommet de l'ONU sur le programme de développement de l'après-2015, qui se tiendra en septembre 2015, on fera le bilan de la réalisation des OMD et l'on définira des objectifs de développement durable (ODD). L'UIP continuera à s'employer à faire de la gouvernance une forte composante des ODD, à la fois comme objectif et comme question transversale et à ce que le rôle et la responsabilité des parlements dans le programme de développement de l'après-2015 soient clairement évoqués dans le document final du Sommet de l'ONU.

L'Assemblée générale des Nations Unies est le principal organe politique de délibération des Nations Unies. L'UIP dialoguera donc avec elle pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle résolution adoptée par consensus sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP (A/RES/68/272 du 19 mai 2014), et donner une composante parlementaire aux principales négociations mondiales.

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies, qui est maintenant une commission permanente de l'UIP, sera appelée à jouer un rôle particulièrement important comme lieu permanent d'interaction entre parlementaires et représentants de l'ONU, en suivant l'exécution des principaux engagements internationaux et en contribuant à l'élaboration d'une contribution parlementaire aux délibérations des Nations Unies. Conformément aux récents changements apportés aux Statuts et règlements de l'UIP, il y aura place pour des échanges entre les quatre Commissions permanentes de l'UIP, chacune pouvant même soumettre des propositions de fond à l'examen d'autres Commissions et par là inscrire des questions d'intérêt mondial au programme de travail d'autres organes de l'UIP.

Etant donné le désir exprimé par le Conseil de sécurité des Nations Unies de voir ses décisions bénéficier d'un appui accru des parlements, l'UIP s'efforcera aussi tout particulièrement de faire avancer les questions de la lutte antiterroriste et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, la réforme du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) a ouvert de nouvelles possibilités à l'UIP, soucieuse d'apporter une solide contribution parlementaire. L'UIP le fait en travaillant de manière suivie au sein du Forum de coopération en matière de développement (FCD), et un début de coopération prometteur s'est instauré avec le nouveau Forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Forum de l'ECOSOC pour la jeunesse.

Forte du succès des efforts qu'elle déploie depuis dix ans avec le Parlement européen, l'UIP continuera à soutenir et à développer la Conférence parlementaire sur l'OMC comme mécanisme permettant aux parlements de contrôler l'action de cette importante organisation intergouvernementale dont la mission est d'établir des règles et de résoudre les différends dans le domaine du commerce international.

En 2015, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- améliorer les partenariats avec les Nations Unies pour renforcer les institutions parlementaires, en particulier dans les pays sortant d'un conflit et/ou en voie de démocratisation, en mettant à profit les compétences uniques acquises par l'UIP et ses parlements membres;
- renforcer la dimension parlementaire des Nations Unies en participant aux débats de l'ONU relatifs aux questions de politique et préalables à la prise de décision, en particulier dans les organes de créations récente (le Conseil des droits de l'homme, le FCD et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, la Commission de consolidation de la paix et ONU Femmes);
- tenir des auditions avec de hauts fonctionnaires de l'ONU, effectuer des missions pour étudier les opérations de l'ONU sur le terrain, consolider le rôle de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et de son nouveau Bureau et accroître la contribution parlementaire aux grandes conférences et négociations mondiales;
- travailler en liaison étroite avec les Nations Unies dans le contexte des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement et du Sommet des Nations Unies sur le programme de développement de l'après-2015;
- apporter une forte contribution parlementaire à l'élaboration de la prochaine génération des objectifs de développement durable, qui mette l'accent sur le rôle capital de la gouvernance démocratique et d'institutions solides et efficaces et sur l'état de droit;
- mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, qui est solide et axée sur l'avenir;
- élaborer un nouvel accord de coopération entre les deux organisations qui soit réactualisé, s'appuie sur les progrès réalisés depuis 1996 et place les relations entre les deux institutions sur des bases plus fermes;
- continuer à développer la capacité des parlements à traiter à l'échelon national des questions du commerce international et à superviser les négociations commerciales multilatérales, notamment par le truchement de la Conférence parlementaire sur l'OMC (réunion plénière annuelle au Siège de l'OMC à Genève et deux sessions du Comité de pilotage de la Conférence, l'une à Genève et l'autre à Bruxelles).

Parité hommes/femmes

Pour promouvoir l'égalité entre les sexes et encourager l'émancipation politique des femmes, l'UIP continuera à travailler avec les principaux organes de l'ONU, en particulier avec ONU Femmes. Le Bureau de l'Observateur permanent à New York accordera une attention plus soutenue encore à l'équilibre entre les sexes dans les réunions qu'il organisera aux Nations Unies. Il continuera à s'attacher à faire en sorte que le travail de l'UIP et de ses parlements membres sur l'intégration de la dimension du genre soit mieux mis en valeur dans les rapports et les débats de l'ONU.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	919 600	0	919 600
Approuvées pour 2014	925 000	0	925 000
Approuvées pour 2015	882 700	0	882 700
· Salaires	559 100	0	559 100
· Services	65 700	0	65 700
· Voyages	46 900	0	46 900
· Matériel	210 500	0	210 500
· Charges financières	500	0	500

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 4 : Développer la dimension parlementaire des travaux des institutions multilatérales		0	
4.1 Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU	792 700	0	792 700
4.2 Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements	90 000	0	90 000
Ø Total général	882 700	0	882 700

Objectif 5 – Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement

Objectif général

Aider les parlements à veiller à l'appropriation nationale des politiques et des programmes de développement dans certains domaines précis.

Questions et défis en 2015

L'UIP continuera à encourager les parlements à s'engager pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés par la communauté internationale, à inscrire les politiques appropriées dans la loi, à y affecter des ressources suffisantes et à exercer un contrôle effectif sur l'exécution des programmes. Aux niveaux national et régional, l'UIP aidera les parlements à veiller à l'appropriation nationale des politiques et des programmes de développement et à les contrôler. Au niveau mondial, elle commencera à jeter les bases du suivi parlementaire du programme de développement durable pour l'après-2015.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- renforcer la part que prennent les parlements à la réalisation des OMD de manière à veiller à l'inscription dans la loi des politiques appropriées, à l'affectation de ressources suffisantes et au contrôle effectif de l'exécution des programmes pour permettre aux pays d'atteindre ces objectifs avant la fin de 2015;
- jeter les bases du suivi parlementaire du programme de développement durable pour l'après-2015;
- inciter les parlements à mener une action vigoureuse et efficace pour améliorer la santé maternelle, infantile et néonatale. Ces activités consisteront notamment à développer les capacités et les compétences requises dans les parlements de pays choisis pour contribuer à cette amélioration. L'UIP s'attachera aussi à donner une dimension parlementaire à d'importantes activités nationales, régionales et mondiales relatives à la santé des femmes et des enfants;
- renforcer la part que prennent les parlements au contrôle des initiatives de développement et aux dispositifs mis en place au niveau national pour suivre les progrès de l'aide et de la coopération au développement, et favoriser une totale transparence entre les partenaires. L'UIP représentera les milieux parlementaires mondiaux au sein du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du FCD;
- rendre accessibles aux parlementaires l'expertise en politiques publiques et les compétences nécessaires en matière de VIH/sida afin qu'ils puissent exercer correctement leurs fonctions : légiférer, contrôler l'action de l'Exécutif, impulser des initiatives et sensibiliser le public. L'attention se portera tout particulièrement sur le renforcement du leadership parlementaire en vue d'accélérer l'accès au traitement du sida, en particulier des enfants, et sur l'incidence de lois punitives et discriminatoires sur la riposte au sida et la protection des droits des populations les plus touchées par l'épidémie.
- Les négociations sur les changements climatiques retiendront davantage l'attention en 2015 et l'UIP organisera des activités autour de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui devrait adopter un accord universel et légalement contraignant sur le climat.

Parité hommes/femmes

Avec l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, ce ne sont pas seulement des droits de la personne qui sont en jeu; ce sont aussi des passages obligés pour réaliser les OMD et parvenir à un développement durable en général. D'où l'intérêt de l'UIP pour ces questions. Plusieurs activités sont spécialement axées sur l'accès des femmes aux soins de santé et sur l'égalité entre hommes et femmes dans le développement.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	38 000	623 300	661 300
Approuvées pour 2014	38 000	539 000	577 000
Approuvées pour 2015	0	757 800	757 800
· Salaires	0	274 600	274 600
· Services	0	256 200	256 200
· Voyages	0	142 000	142 000
· Matériel	0	85 000	85 000

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 5 : <i>Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement</i>			
5.1 Les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015	0	204 800	204 800
5.2 Ils encouragent la riposte au VIH/sida	0	175 000	175 000
5.3 Les parlements agissent dans le domaine de la santé génésique et de la santé maternelle, néonatale et infantile	0	345 600	345 600
5.4 De plus en plus, ils contrôlent l'efficacité de l'aide	0	32 400	32 400
5.5 Ils prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays	0	0	0
Ø Total général	0	757 800	757 800

Objectif 6 – Mieux contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Objectif général

Renforcer la contribution des parlements à la paix en aidant à instaurer un cadre propice au dialogue et à l'inclusivité dans les organes décisionnaires et en favorisant l'implication du Parlement dans les initiatives de réconciliation nationale.

Questions et défis en 2015

La recherche d'un consensus s'avère particulièrement ardue dans les parlements des pays qui ont connu récemment un conflit, un soulèvement ou une transition. Ces parlements sont souvent appelés à être un lieu propice au travail de réconciliation nationale à un moment où les institutions de l'Etat ont elles-mêmes besoin d'être renforcées et où les instances décisionnaires nationales doivent être aussi inclusives que possible pour que l'opposition et la majorité trouvent le moyen de coopérer et que le pays puisse se relever. L'UIP appuie bon nombre de ces parlements, notamment ceux de pays bénéficiant de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

L'environnement politique dans lequel se déroulent de telles activités étant extrêmement instable, des événements imprévisibles tels que des élections anticipées ou le remaniement du leadership et de l'administration parlementaires peuvent poser de graves difficultés, tout comme les divergences politiques entre parlementaires.

Ces dernières années, l'UIP a aussi déployé des efforts soutenus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elle a adopté des résolutions novatrices sur le désarmement nucléaire, produit des guides et d'autres outils à l'usage des parlementaires et, au niveau national, s'emploie avec des partenaires à encourager le débat et l'action dans les parlements sur ces questions d'une importance capitale. L'UIP répond aussi aux appels du Conseil de sécurité des Nations Unies qui demande que les parlements s'investissent davantage dans l'exécution des engagements internationaux dans les domaines de la lutte antiterroriste et de la non-prolifération des ADM.

L'UIP donnera la priorité aux activités tendant à :

- aider les parlements à se doter de mécanismes inclusifs de prise de décision permettant de garantir que tous les parlementaires participent à l'élaboration de politiques au service du bien commun;
- renforcer les compétences des parlements en matière d'inclusivité, de dialogue et de prise de décision démocratique en organisant des séminaires régionaux sur ces sujets et en assurant le suivi, sur demande, par l'apport d'une assistance technique en vue de l'adoption, au niveau national, des bonnes pratiques recensées comme telles;
- renforcer la part que prennent les parlements à la prévention des conflits et aux processus de réconciliation nationale;
- favoriser le dialogue entre les parties au différend par l'intermédiaire du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de facilitateurs concernant Chypre;
- renforcer la présence de l'UIP et développer ses activités dans des pays en transition du Moyen-Orient et d'Afrique;
- dialoguer avec les parlements membres et le Conseil de sécurité des Nations Unies afin de favoriser l'application des résolutions de l'UIP et de l'ONU sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes de destruction massive.

Parité hommes/femmes

Il est fait une place importante à la sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes et à la nécessité d'associer les femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Les parlements sont engagés à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités du projet et à envoyer aux séminaires des délégations composées à parts égales d'hommes et de femmes. L'UIP sera particulièrement attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle qu'elles jouent dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	57 200	30 000	87 200
Approuvées pour 2014	75 000	30 000	105 000
Approuvées pour 2015	40 000	409 100	449 100
· Salaires	0	162 500	162 500
· Services	8 000	68 300	76 300
· Voyages	32 000	130 200	162 200
· Matériel	0	48 100	48 100

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 6 : Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			
6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit	0	104 000	104 000
6.2 La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits	40 000	0	40 000
6.3 Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des ADM (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)	0	305 100	305 100
Ø Total général	40 000	409 000	449 100

3.3 Orientation stratégique 3 – Faire de l'UIP un instrument plus efficace de la coopération parlementaire

Objectif 7 – Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres

Objectif général

Faire de l'UIP une organisation plus pertinente pour ses Membres et se rapprochant de l'universalité. Renforcer la participation des parlements et des parlementaires aux réunions et aux autres activités de l'UIP, en accordant une attention particulière à l'équilibre politique, à la parité hommes/femmes et à la participation des jeunes. Accroître l'efficacité des Assemblées annuelles et contribuer à donner davantage de cohérence à la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2015

Les Assemblées et autres manifestations de l'UIP permettent aux Parlements Membres de se retrouver pour confronter leurs points de vue et traiter de questions d'actualité mondiale et de sujets de préoccupation pressants. Les délégations, qui comptent des parlementaires chevronnés et couvrent tout le spectre des sensibilités politiques nationales, apportent des éclairages multiples dans ces débats. Les Assemblées de l'UIP, où les Membres se rencontrent dans un cadre officiel, sont aussi l'occasion de tenir des réunions bilatérales et de pratiquer la diplomatie parlementaire.

Des Assemblées plus pertinentes et utiles supposent un ordre du jour composé de questions d'actualité, la mise à disposition en temps voulu d'une documentation complète, une structure privilégiant le dialogue et l'interaction, ainsi que la participation de législateurs traitant régulièrement des sujets à l'étude. Maintenant que chacune des quatre Commissions permanentes de l'UIP est dotée d'un Bureau, les Membres vont pouvoir s'investir davantage, établir l'ordre du jour et le programme de travail des Commissions et poursuivre un dialogue de fond avec l'UIP toute l'année. Le Secrétariat de l'UIP, de son côté, mettra tout en œuvre pour assurer une communication régulière avec les membres des Bureaux et les membres des Commissions en général, à la fois pendant les Assemblées et en dehors d'elles. Il s'efforcera aussi de développer les échanges entre les organes statutaires de l'UIP et les groupes géopolitiques. La réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes et des présidents des groupes géopolitiques sera un pas de plus dans cette direction.

En 2015, les changements apportés aux Statuts et Règlements de l'UIP deviendront pleinement opérationnels : les Assemblées seront organisées selon la nouvelle formule et les Commissions permanentes s'acquitteront d'un mandat élargi, consistant à débattre de sujets d'actualité et à adopter des résolutions sur ces sujets, à entreprendre des activités opérationnelles, à commander des rapports et à surveiller le suivi et la mise en œuvre de résolutions précédentes. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires, créé récemment, devenus des organes statutaires de l'UIP dotés de règlements propres, seront mieux placés pour échanger avec d'autres organes de l'UIP et apporter leur contribution au travail de ces organes.

Enfin, l'UIP mettra tout en œuvre pour que la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement qu'elle organise en 2015 soit une réussite. Cette conférence a pour but de traiter des grands problèmes auxquels se heurte la communauté internationale, de combler encore un peu plus le déficit démocratique dans les relations internationales et de peser vraiment dans la définition et la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable.

En 2015, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- renforcer le dialogue et la coopération (notamment par des activités communes) avec les parlements non Membres de l'UIP de la région de l'Océanie et du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès des Etats-Unis, en vue de leur affiliation à l'UIP; celle-ci continuera à dialoguer avec des régions marginalisées telles que le Pacifique et les Caraïbes, à soutenir des partenariats dans ces régions, à exécuter des programmes de renforcement des capacités pour les parlements de ces régions et à encourager un débat politique sur des questions qui les touchent de près telles que les changements climatiques.
- améliorer les modalités de travail de l'UIP, en particulier des Commissions permanentes et de leurs Bureaux, et élargir ainsi la participation des parlements et des parlementaires aux Assemblées de l'UIP;
- moderniser la structure des Assemblées annuelles de l'UIP en privilégiant des solutions écologiques et en cherchant à diversifier les activités organisées pour les Membres pendant les Assemblées;
- donner un rôle plus actif aux groupes géopolitiques et aux organisations des partis politiques pendant les Assemblées annuelles de l'UIP;

- travailler avec les Membres pour qu'ils donnent mieux suite et effet aux décisions et aux recommandations de l'UIP, et s'acquittent mieux de leur obligation statutaire de faire rapport;
- tisser des liens étroits et développer les relations de travail avec des organisations parlementaires, régionales et autres, afin de créer des synergies et de consolider les efforts déployés dans des domaines d'intérêt commun;
- dialoguer avec des dirigeants parlementaires et avec les Nations Unies en prévision de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement afin d'en assurer la réussite.

Parité hommes/femmes

La Réunion des femmes parlementaires, le Comité de coordination des femmes parlementaires et le Groupe de partenariat entre hommes et femmes ont pour but de veiller à ce que des déléguées participent aux travaux de l'Assemblée à tous les niveaux et à ce que les Membres continuent de s'employer à atteindre l'objectif des 30 pour cent de femmes dans les délégations. Aussi continuera-t-on à s'employer à mettre en œuvre le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, ainsi qu'un ensemble de lignes directrices sur la parité hommes/femmes dans les délégations parlementaires.

L'intégration de la dimension du genre se poursuivra de diverses manières, à la fois dans les décisions et les résultats de l'UIP mais aussi en veillant à une répartition équitable des postes de responsabilité entre hommes et femmes (en mars 2014, 42 pour cent des membres des Bureaux des Commissions permanentes étaient des femmes).

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	3 265 500	0	3 265 500
Approuvées pour 2014	3 304 800	0	3 304 800
Approuvées pour 2015	3 506 600	0	3 506 600
· Salaires	2 775 400	0	2 775 400
· Services	168 500	0	168 500
· Voyages	258 000	0	258 000
· Matériel	304 700	0	304 700

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 7 : Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres	1,848 700	0	1 848 700
7.1 L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité	20 000	0	20 000
7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP	1 301 900	0	1 301 900
7.3 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale	291 000	0	291 000
7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions	45 000	0	45 000
Ø Total général	3 506 600	0	3 506 600

Objectif 8 – Mettre l'UIP en valeur

Objectif général

Sensibiliser différents publics au travail et au mandat de l'UIP et de ses Membres, et les leur faire mieux connaître afin que l'Organisation finisse par s'imposer comme *la* référence sur les parlements et la démocratie dans le monde.

Questions et défis en 2015

La Division de la communication continue de s'appuyer sur le travail considérable et les progrès réalisés ces dernières années pour accroître la notoriété de l'Organisation et consolider sa position d'institution experte en démocratie et affaires parlementaires et sans équivalent sur ce terrain.

Pour informer des publics divers des activités de l'UIP et de ses Membres et les éclairer sur des questions touchant à la démocratie, à la paix, à l'égalité et aux droits de l'homme, elle est amenée à concevoir des outils et des mécanismes adaptés à chaque public. Le travail entrepris pour que l'identité visuelle de l'UIP, adoptée fin 2013, soit utilisée dans tous les outils de communication de l'UIP et pour que le Secrétariat et les Membres adhèrent au nouveau cahier des charges en matière de présentation graphique, se poursuivra également. De même, la Division de la communication continuera à s'employer à faire connaître l'UIP dans les régions où l'Organisation est pratiquement absente ou peu connue, par des communications en arabe et en espagnol, pratique dont les effets se font déjà sentir sur divers publics cibles. Elle s'appuiera aussi sur le travail fait pour multiplier les contacts avec les publics cibles. L'installation du nouveau site Internet et d'autres outils en ligne suivra son cours.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- installer un nouveau site Internet moderne et mieux à même de répondre aux besoins des utilisateurs en anglais et en français;
- centraliser et rationaliser la gestion des données électroniques et en ligne afin d'améliorer la communication à la fois avec les Membres de l'UIP et des publics cibles;
- développer des outils de communication interactifs en ligne avec les Membres de l'UIP;
- faire paraître sur l'UIP et les questions parlementaires des publications qui aident à positionner l'Organisation et ses activités et facilitent la collecte de fonds;
- accroître les contacts avec les médias et les Membres;
- consolider la nouvelle identité visuelle de l'UIP.

Parité hommes/femmes

La Division de la communication fera en sorte d'intégrer la perspective de la parité dans toutes ses politiques, ses programmes et ses activités. Elle veillera à ce que le matériel de communication produit par l'UIP soit conforme, dans le fond et la forme, à la sensibilité au genre prônée par l'Organisation.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	939 100	0	939 100
Approuvées pour 2014	966 900	0	966 900
Approuvées pour 2015	967 800	0	967 800
· Salaires	814 800	0	814 800
· Services	113 000	0	113 000
· Voyages	10 000	0	10 000
· Matériel	30 000	0	30 000

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 8 : Mettre l'UIP en valeur	814 800		814 800
8.1 Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique permettant aux parlements du monde entier de communiquer	57 000	0	57 000
8.2 Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi	65 000	0	65 000
8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée	31 000	0	31 000
Ø Total général	967 800	0	967 800

Objectif 9 – Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne

Objectif général

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son Secrétariat. Offrir des services de meilleure qualité aux Membres et intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'Organisation. Moderniser les pratiques ayant la plus forte incidence sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. Moderniser les systèmes et les méthodes de gestion de l'UIP, pour ce qui est en particulier des ressources humaines, des finances et de la communication. Renforcer la gouvernance et le contrôle internes

Questions et défis en 2015

L'objectif général de la Stratégie 2012-2017 est d'aider les Membres à faire de l'UIP une organisation universelle, dynamique et efficace, capable de diffuser les valeurs et la culture de la démocratie et de développer les institutions démocratiques grâce à la coopération entre les parlements.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- consolider les réformes introduites dans la structure du Secrétariat à la suite de l'entrée en fonction d'un nouveau Secrétaire général;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes, rendre au Sous-Comité des finances les services dont il a besoin et faire appliquer une politique de mobilisation de ressources pour l'Organisation;
- moderniser les systèmes et les méthodes de gestion de l'UIP et appliquer un système de gestion axé sur les résultats tout en continuant à introduire dans toute l'Organisation les technologies modernes de l'information et un système actualisé d'évaluation des prestations.

En 2015, l'UIP exécutera un plan de travail pour l'intégration de la dimension du genre dans toutes ses activités et structures, conformément au document adopté sur ce sujet par l'Organisation en octobre 2013. Elle jettera aussi les bases d'une approche fondée sur les droits de l'homme et applicable à toutes les activités de l'Organisation.

Parité hommes/femmes

La Direction continuera à piloter et à superviser la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la dimension du genre dans l'Organisation. L'intégration de cette dimension consiste à veiller à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités : définition des orientations générales, recherche, sensibilisation, dialogue, législation, affectation des ressources, et planification, exécution et suivi des programmes et des projets.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	880 500	0	880 500
Approuvées pour 2014	870 200	0	870 200
Approuvées pour 2015	849 700	0	849 700
· Salaires	609 500	0	609 500
· Services	65 000	0	65 000
· Voyages	157 300	0	157 300
· Matériel	17 900	0	17 900

Prévisions pour 2015 par résultat attendu, suivant l'origine des fonds (CHF)

Résultat	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Objectif 9 : Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	764 100	0	764 100
9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	50 600	0	50 600
9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats	25 000	0	25 000
9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation	5 000	0	5 000
9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits	5,000	0	5,000
Ø Total général	849 700	0	849 700

3.4 Services administratifs

Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace, équitable et économe, conseiller le Secrétariat en matière de politique administrative et préserver les actifs de l'Organisation

Questions et défis en 2015

En 2014, la Division des Services administratifs a apporté de nouvelles améliorations à ses méthodes et systèmes, dans les domaines tant des ressources humaines que de la gestion financière.

En 2015, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- assurer une totale conformité avec le système d'évaluation des membres du personnel. Au bout de deux ans d'application, celui-ci sera soumis à un examen pour déceler dans quels domaines il y aurait place pour des améliorations;
- améliorer les outils de présentation des informations financières pour aider le Secrétariat à appliquer son système de gestion axé sur les résultats;
- assurer la conformité totale avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ce qui se traduira par une présentation révisée des états financiers et des rapports annuels.

La Division continuera à améliorer ses méthodes et systèmes de contrôle et à rendre au Sous-Comité des finances du Comité exécutif les services nécessaires.

Parité hommes/femmes

Le processus budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de parité qui se posent dans leur division ou leur programme, afin d'intégrer la dimension du genre à toutes les activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont désormais des femmes. Le budget fournit des informations sur la composition du Secrétariat à la section 3.7.

La politique menée dans le domaine des ressources humaines est revue à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	2 511 600	0	2 511 600
Approuvées pour 2014	2 595 900	0	2 595 900
Approuvées pour 2015	2 659 400	0	2 659 400
· Salaires	1 597 100	0	1 597 100
· Services	32 300	0	32 300
· Voyages	9 700	0	9 700
· Matériel	484 300	0	484 300
· Charges financières	30 000	0	30 000
· Amortissement	506 000	0	506 000

Prévisions pour 2015 par secteur d'activité, suivant l'origine des fonds (CHF)

Secteur d'activité :	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Gestion des ressources humaines	224 400	0	224 400
2. Gestion financière	522 900	0	522 900
3. Aménagement des bureaux	1 609 000	0	1 609 000
4. Soutien technique (TIC)	303 100	0	303 100
> Total général	2 659 400	0	2 659 400

3.5 Provisions et subventions

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement

Questions et défis en 2015

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée. Les bases de cette politique doivent être jetées pour les cinq provisions et subventions inscrites au budget.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour l'entretien du Siège de l'Union interparlementaire – la Maison des Parlements. Début 2015, le solde de cette réserve devrait s'établir, selon les projections, à CHF 373 000.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite dans le passé en matière de recouvrement, le montant de cette réserve a été ramené à 0,6 pour cent du total des contributions.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources. La subvention est réduite en 2015 grâce à des économies réalisées dans la production des publications de l'ASGP.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à onze anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance résiduelle est intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont investies dans un portefeuille d'actions et d'obligations.

Parité hommes/femmes

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes. En ce qui concerne l'ASGP, il convient de s'assurer qu'elle applique un programme et des méthodes de travail sensibles au genre.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	234 300	0	234 300
Approuvées pour 2014	180 000	0	180 000
Approuvées pour 2015	127 000	0	127 000

Prévisions pour 2015 par objectif, suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et financement du passif (net)	65 000	0	65 000
2. Subvention à l'ASGP	30 000	0	30 000
3. Compensation des émissions de carbone	32 000	0	32 000
> Total général	127 000	0	127 000

3.6 Dépenses d'équipement

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir

Questions et défis en 2015

Le principal facteur affectant les dépenses d'équipement reste la refonte du site Internet de l'UIP. Ces coûts seront capitalisés et amortis sur quatre ans. Après une période d'étude, de recherche et de préparation en 2012, la période de conception devrait courir depuis le recrutement du concepteur du site jusqu'au jour où le nouveau site sera opérationnel et répondra aux attentes de la direction de l'UIP. Selon les prévisions, l'essentiel des travaux de conception devrait être exécuté fin 2014 et certains travaux s'achever en 2015.

Aucune autre dépense d'équipement importante n'est prévue à moyen terme. Toutefois, le budget d'investissement et, en particulier, les projections futures des dépenses d'équipement doivent retenir l'attention du Comité exécutif et du Conseil directeur car il faut tenir compte de l'évolution des technologies et de l'économie, et veiller à maintenir les charges à un niveau supportable.

Parité hommes/femmes

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur l'équité entre hommes et femmes sont impondérables.

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2013	370 000	0	370 000
Approuvées pour 2014	350 000	0	350 000
Approuvées pour 2015	200 000	0	200 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2014-17 (CHF)

Poste	2014	2015	2016	2017
1. Remplacement d'ordinateurs	35 000	35 000	35 000	35 000
2. Ameublement	15 000	15 000	15 000	15 000
3. Amélioration de la qualité des équipements de conférence	0	10 000	0	0
4. Conception du site Internet	300 000	140 000	0	0
Ø Total général	350 000	200 000	50 000	50 000

3.7 Secrétariat

35. Le budget 2015 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 42 personnes employées à plein temps, soit deux postes et demi de plus que le budget 2014, qui seront financés par l'augmentation des contributions volontaires. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, et la proportion de postes actuellement occupés par des femmes (juillet 2014).

Objectif stratégique	Approuvées pour 2014	Projet de budget 2015							Total
		SG	Grades de cadres				Services généraux		
			Directeur	Grade 5	Grade 4	Grade 3		Grade 2	
Démocraties plus fortes									
1. Meilleurs parlements	6		1			4	1	1	7
2. Egalité des sexes	3 ½				1	2		1	4
3. Droits de l'homme	5				1	1	1	2	5
Implication internationale									
4. Institutions multilatérales	3			1	1			1	3
5. Objectifs de développement	½					1			1
6. Consolidation de la paix						1			1
Coopération parlementaire									
7. Relations avec les Membres	9		1	1	1	2		3	8
8. L'UIP mise en valeur	4		1		1		1	1	4
9. Gestion & gouvernance	2	1						1	2
Services administratifs	6 ½		1		1			5	7
Total	39 ½	1	4	2	6	11	3	15	42
Pourcentage de femmes		0%	75%	50%	33%	73%	33%	87%	67%

36. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, bien que leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupent environ les deux tiers des postes du Secrétariat et l'équité hommes/femmes est assurée à tous les échelons.
37. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale. Le budget 2015 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 5 719 900. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 720 400 qui proviendra d'autres sources.
38. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident, sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales et des frais généraux touchant le personnel diminuera de CHF 116 100 par rapport à 2014 et sera ramené à CHF 1 899 300, en raison de changements à l'intérieur du personnel entraînant des droits à prestations différents. A ce budget s'ajoute un montant de CHF 229 900, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions au budget de l'Union interparlementaire pour l'exercice 2015

Pays	ONU 2013- 2015	Barème approuvé pour 2015	
		En pourcentage	CHF
Afghanistan	0.005%	0.110%	11'600
Afrique du Sud	0.372%	0.560%	59'200
Albanie	0.010%	0.110%	11'600
Algérie	0.137%	0.280%	29'600
Allemagne	7.141%	7.170%	757'800
Andorre	0.008%	0.110%	11'600
Angola	0.010%	0.110%	11'600
Arabie saoudite	0.864%	1.100%	116'300
Argentine	0.432%	0.630%	66'600
Arménie	0.007%	0.110%	11'600
Australie	2.074%	2.330%	246'300
Autriche	0.798%	1.030%	108'900
Azerbaïdjan	0.040%	0.160%	16'900
Bahreïn	0.039%	0.160%	16'900
Bangladesh	0.010%	0.110%	11'600
Bélarus	0.056%	0.180%	19'000
Belgique	0.998%	1.240%	131'100
Bénin	0.003%	0.100%	10'600
Bhoutan	0.001%	0.100%	10'600
Bolivie	0.009%	0.110%	11'600
Bosnie-Herzégovine	0.017%	0.130%	13'700
Botswana	0.017%	0.130%	13'700
Bésil	2.934%	3.170%	335'000
Bulgarie	0.047%	0.170%	18'000
Burkina Faso	0.003%	0.100%	10'600
Burundi	0.001%	0.100%	10'600
Cabo Verde	0.001%	0.100%	10'600
Cambodge	0.004%	0.110%	11'600
Cameroun	0.012%	0.120%	12'700
Canada	2.984%	3.220%	340'300
Chili	0.334%	0.520%	55'000
Chine	5.148%	5.280%	558'100
Chypre	0.047%	0.170%	18'000
Colombie	0.259%	0.430%	45'400
Congo	0.005%	0.110%	11'600
Costa Rica	0.038%	0.160%	16'900
Côte d'Ivoire	0.011%	0.120%	12'700
Croatie	0.126%	0.270%	28'500
Cuba	0.069%	0.200%	21'100
Danemark	0.675%	0.900%	95'100
Djibouti	0.001%	0.100%	10'600
El Salvador	0.016%	0.120%	12'700
Emirats arabes unis	0.595%	0.810%	85'600
Equateur	0.044%	0.160%	16'900
Espagne	2.973%	3.210%	339'300
Estonie	0.040%	0.160%	16'900
Ethiopie	0.010%	0.110%	11'600
Ex-République yougoslave de Macédoine	0.008%	0.110%	11'600
Fédération de Russie	2.438%	2.690%	284'300
Finlande	0.519%	0.730%	77'200
France	5.593%	5.700%	602'500
Gabon	0.020%	0.130%	13'700

Pays	ONU 2013-2015	Barème approuvé pour 2015	
	En pourcentage		CHF
Gambie	0.001%	0.100%	10'600
Géorgie	0.007%	0.110%	11'600
Ghana	0.014%	0.120%	12'700
Grèce	0.638%	0.860%	90'900
Guatemala	0.027%	0.140%	14'800
Guinée	0.001%	0.100%	10'600
Guinée-Bissau	0.001%	0.100%	10'600
Guinée équatoriale	0.010%	0.110%	11'600
Haïti	0.003%	0.100%	10'600
Honduras	0.008%	0.110%	11'600
Hongrie	0.266%	0.440%	46'500
Inde	0.666%	0.890%	94'100
Indonésie	0.346%	0.530%	56'000
Iran (République islamique d')	0.356%	0.540%	57'100
Iraq	0.068%	0.200%	21'100
Irlande	0.418%	0.610%	64'500
Islande	0.027%	0.140%	14'800
Israël	0.396%	0.590%	62'400
Italie	4.448%	4.610%	487'200
Japon	10.833%	10.830%	1'144'700
Jordanie	0.022%	0.130%	13'700
Kazakhstan	0.121%	0.260%	27'500
Kenya	0.013%	0.120%	12'700
Kirghizistan	0.002%	0.100%	10'600
Koweït	0.273%	0.450%	47'600
Lesotho	0.001%	0.100%	10'600
Lettonie	0.047%	0.170%	18'000
Liban	0.042%	0.160%	16'900
Libye	0.142%	0.290%	30'700
Liechtenstein	0.009%	0.110%	11'600
Lituanie	0.073%	0.200%	21'100
Luxembourg	0.081%	0.210%	22'200
Madagascar	0.003%	0.100%	10'600
Malaisie	0.281%	0.460%	48'600
Malawi	0.002%	0.100%	10'600
Maldives	0.001%	0.100%	10'600
Mali	0.004%	0.110%	11'600
Malte	0.016%	0.120%	12'700
Maroc	0.062%	0.190%	20'100
Maurice	0.013%	0.120%	12'700
Mauritanie	0.002%	0.100%	10'600
Mexique	1.842%	2.100%	222'000
Micronésie (Etats fédérés de)	0.001%	0.100%	10'600
Monaco	0.012%	0.120%	12'700
Mongolie	0.003%	0.100%	10'600
Monténégro	0.005%	0.110%	11'600
Mozambique	0.003%	0.100%	10'600
Myanmar	0.010%	0.110%	11'600
Namibie	0.010%	0.110%	11'600
Népal	0.006%	0.110%	11'600
Nicaragua	0.003%	0.100%	10'600
Niger	0.002%	0.100%	10'600
Nigéria	0.090%	0.220%	23'300
Norvège	0.851%	1.090%	115'200
Nouvelle-Zélande	0.253%	0.420%	44'400
Oman	0.102%	0.240%	25'400
Ouganda	0.006%	0.110%	11'600
Pakistan	0.085%	0.220%	23'300

Pays	ONU 2013- 2015	Barème approuvé pour 2015	
		En pourcentage	CHF
Palaos	0.001%	0.100%	10'600
Palestine		0.100%	10'600
Panama	0.026%	0.140%	14'800
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.004%	0.110%	11'600
Paraguay	0.010%	0.110%	11'600
Pays-Bas	1.654%	1.920%	202'900
Pérou	0.117%	0.260%	27'500
Philippines	0.154%	0.300%	31'700
Pologne	0.921%	1.160%	122'600
Portugal	0.474%	0.680%	71'900
Qatar	0.209%	0.370%	39'100
République arabe syrienne	0.036%	0.150%	15'900
République de Corée	1.994%	2.260%	238'900
République démocratique du Congo	0.003%	0.100%	10'600
République démocratique populaire lao	0.002%	0.100%	10'600
République dominicaine	0.045%	0.160%	16'900
République de Moldova	0.003%	0.100%	10'600
Rép. pop. dém. de Corée	0.006%	0.110%	11'600
République tchèque	0.386%	0.580%	61'300
République-Unie de Tanzanie	0.009%	0.110%	11'600
Roumanie	0.226%	0.390%	41'200
Royaume-Uni	5.179%	5.310%	561'200
Rwanda	0.002%	0.100%	10'600
Saint-Marin	0.003%	0.100%	10'600
Samoa	0.001%	0.100%	10'600
Sao Tomé-et-Principe	0.001%	0.100%	10'600
Sénégal	0.006%	0.110%	11'600
Serbie	0.040%	0.160%	16'900
Seychelles	0.001%	0.100%	10'600
Sierra Leone	0.001%	0.100%	10'600
Singapour	0.384%	0.580%	61'300
Slovaquie	0.171%	0.330%	34'900
Slovénie	0.100%	0.240%	25'400
Somalie	0.001%	0.100%	10'600
Soudan	0.010%	0.110%	11'600
Soudan du Sud	0.004%	0.110%	11'600
Sri Lanka	0.025%	0.140%	14'800
Suède	0.960%	1.200%	126'800
Suisse	1.047%	1.300%	137'400
Suriname	0.004%	0.110%	11'600
Tadjikistan	0.003%	0.100%	10'600
Tchad	0.002%	0.100%	10'600
Thaïlande	0.239%	0.410%	43'300
Timor-Leste	0.002%	0.100%	10'600
Togo	0.001%	0.100%	10'600
Tonga	0.001%	0.100%	10'600
Trinité-et-Tobago	0.044%	0.160%	16'900
Tunisie	0.036%	0.150%	15'900
Turquie	1.328%	1.590%	168'100
Ukraine	0.099%	0.240%	25'400
Uruguay	0.052%	0.170%	18'000
Venezuela	0.627%	0.850%	89'800
Viet Nam	0.042%	0.160%	16'900
Yémen	0.010%	0.110%	11'600
Zambie	0.006%	0.110%	11'600
Zimbabwe	0.002%	0.100%	10'600

Membre associé	ONU 2013-2015	Barème approuvé pour 2015	
		En pourcentage	CHF
Assemblée législative est-africaine		0.010%	1'100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0.050%	5'300
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0.010%	1'100
Parlement andin		0.020%	2,100
Parlement arabe		0.010%	1'100
Parlement centraméricain		0.010%	1'100
Parlement de la CEDEAO		0.010%	1'100
Parlement de la CEMAC		0.010%	1'100
Parlement européen		0.070%	7'400
Parlement latino-américain		0.020%	2'100
Total	100.00%	100.0%	10'593'700

5. Tableau matriciel

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
ORIENTATIONS STRATEGIQUES		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES – Objectifs :					
1.	Améliorer le fonctionnement des parlements	1 432 500	1 171 000	Accomplissement des fonctions essentielles du Parlement	Etudes de cas, rapports d'instances d'observation du travail parlementaire, rapports parlementaires, couverture médiatique
2.	Faire progresser l'égalité des sexes	735 700	760 400	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans les recherches/médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs; nombre de femmes parlementaires ayant bénéficié d'une assistance et d'une formation; nombre de parlements ayant entrepris des réformes en matière d'égalité des sexes; niveau d'engagement des hommes parlementaires au niveau national et à l'UIP; action menée pour mieux protéger les droits de la femme; action en faveur de l'émancipation des femmes et de l'égalité entre les sexes	Rapports, publications, couverture médiatique, questionnaires, statistiques, études de cas
3.	Promouvoir les droits de l'homme	1 032 900	416 300	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires, initiatives parlementaires visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme	Rapports, publications, correspondance, questionnaires, statistiques, et/ou listes de cas
IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE – Objectifs					
4.	Développer la dimension parlementaire des travaux des institutions multilatérales	882 700		Contribution parlementaire aux principaux débats et négociations internationaux (sur les enjeux et choix politiques)	Documents majeurs de l'ONU/OMC, résultats des enquêtes, comptes rendus parlementaires, couverture médiatique
5.	Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement		757 800	Action parlementaire en faveur des objectifs internationaux de développement	Rapports de l'UIP, de l'ONU, des parlements, des instances d'observation du travail parlementaire et articles dans les médias
6.	Mieux contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	40 000	409 100	Participation parlementaire aux processus de réconciliation et de dialogue dans les situations de conflit	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documentation législative, rapports parlementaires, rapports internes et externes de l'UIP
FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE - Objectifs					
7.	Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres	3 506 600		Participation des parlements à l'UIP; deux assemblées réussies de l'UIP par an; nombre de membres; résultats des délibérations	Rapports annuels des Membres, rapports des Assemblées de l'UIP
8.	Mettre l'UIP en valeur	967 800		Meilleure connaissance de l'UIP et de ses travaux	Veille médiatique, interviews dans les médias, sites Internet parlementaires, publications de l'UIP, médias sociaux, plus de contacts dans la base de données
9.	Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	849 700		Indicateurs clés de la performance de l'Organisation	Rapports des vérificateurs de comptes, enquêtes sur la satisfaction des Membres

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
RESULTATS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
1. Améliorer le fonctionnement des parlements		525 000			
1.1	L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur les parlements et la démocratie dans le monde	406 400	67 800	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP	Données extraites du site Internet de l'UIP, suivi des publications et demandes des utilisateurs, enquêtes auprès des utilisateurs
1.2	Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et suivent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	69 000	368 800	Nombre de parlements utilisant les normes et les lignes directrices et adoptant les bonnes pratiques	Rapports des parlements
1.3	Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP	432 100	544 600	Nombre de parlements soutenus; ressources investies	Rapports parlementaires, rapports d'activités, rapports de l'UIP, rapports financiers, couverture médiatique
1.4	La participation des jeunes est encouragée dans les parlements		189 800		
2. Faire progresser l'égalité des sexes					
2.1	Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	617 100	420 200	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans les recherches/médias/articles, etc., nombre de mises à jour, degré de satisfaction des utilisateurs	Rapports de UIP, de l'ONU, de parlements et couverture médiatique
2.2	Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	16 600	59 400	Nombre de femmes parlementaires; mesures temporaires spéciales; nombre de femmes bénéficiant d'une formation; nombre de groupes de femmes; degré de participation des femmes parlementaires	Résultats des élections, quotaproject.org, entretiens/questionnaires; auto-évaluation des femmes parlementaires ayant bénéficié de l'appui de l'UIP
2.3	Les parlements sont plus sensibles au genre	21 500	129 600	Réforme parlementaire; évaluations dans une perspective de genre	Rapports sur les activités et les projets; échos reçus des parlements et de l'ONU/des OIG
2.4	Les parlements traitent des droits de la femme, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	80 500	151 200	Action parlementaire	Rapports sur les activités et les projets; résultats des Assemblées de l'UIP; couverture médiatique

3. Promouvoir les droits de l'homme					
3.1	Le Comité des droits de l'homme des parlementaires augmente sa capacité de traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires	969 900	251 300	Nouvelles méthodes de travail intégralement appliquées; refonte de la section Droits de l'homme du site Internet de l'UIP; nouveaux instruments de communication/publicité; nombre de cas ayant trouvé une conclusion satisfaisante; nombre total de cas examinés, nombre de nouveaux cas soumis; degré de satisfaction des victimes à l'égard du travail du Comité; nombre de sessions, de missions d'observation judiciaire et de missions sur le terrain; nombre d'initiatives de suivi prises par les Membres de l'UIP	Rapports, publications, correspondance, questionnaires, statistiques et/ou listes de cas
3.2	Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire	63 000	145 000	Nombre de séminaires; nombre de parlements soutenus et de parlementaires formés; degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors des séminaires et des observations finales des organes conventionnels de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU; nombre de nouvelles ratifications de traités choisis relatifs aux droits de l'homme; réforme concernant les droits de l'enfant dans certains parlements; initiatives parlementaires touchant l'apatridie, la protection des réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays	Rapports et questionnaires de l'UIP et de l'ONU
3.3	Promouvoir des synergies entre le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et la défense des droits de l'homme des parlementaires		20 000	Nombre de séminaires ou de manifestations organisés; nombre de parlements soutenus; nombre de participants et/ou de parlementaires formés	Rapports de l'UIP, liste des participants
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales					
4.1	Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU	792 700		Les travaux de l'ONU tiennent compte de la contribution parlementaire; les parlements intègrent le programme de travail et les conférences de l'ONU dans leurs travaux; les grands engagements internationaux sont mieux respectés; un objectif est consacré à la gouvernance ou un autre engagement ferme pris dans le cadre des nouveaux objectifs du développement durable met en évidence le rôle des parlements	Résolutions, déclarations, résumés de réunions de l'ONU (dont le document final du Sommet des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015), ordre du jour et comptes rendus parlementaires, rapports de l'UIP, messages/déclarations parlementaires à l'ONU

4.2	Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements	90 000		Assistance nombreuse et déroulement sans heurt des sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC; dialogue et échanges avec les négociateurs et hauts fonctionnaires de l'OMC; documents finals des sessions parlementaires dûment transmis à l'OMC	Echos des parlements et des missions permanentes à Genève, rapports des sessions, liste des participants
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement					
5.1	Les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015		204 800	Bases jetées en vue d'un suivi parlementaire du nouveau programme pour l'après-2015 (ODD)	Rapports des débats, lignes directrices
5.2	Ils encouragent la riposte au VIH/sida		175 000	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec le VIH/sida; législation nationale, déclarations parlementaires	Rapports de l'UIP, de l'ONU, des parlements et des instances d'observation du travail parlementaire
5.3	Les parlements agissent dans le domaine de la santé génésique et de la santé maternelle, néonatale et infantile		345 600	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec la santé maternelle, néonatale et infantile; législation nationale, déclarations parlementaires	Rapports de l'UIP, de l'ONU, des parlements et d'autres partenaires
5.4	De plus en plus, ils contrôlent l'efficacité de l'aide		32 400	Les préoccupations parlementaires sont exprimées au sein du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (FCD)	Rapports du Partenariat mondial et du FCD
5.5	Ils prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays			Message parlementaire à la CCNUCC; budgets verts; lois relatives à l'adaptation I	Rapport de la session, décisions de la CCNUCC
6. Mieux contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits					
6.1	Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit		104 000	Participation du Parlement au processus de réconciliation; la majorité et l'opposition respectent mutuellement leurs droits et responsabilités; la procédure parlementaire prévoit une prise de décision inclusive; le parlement exerce un contrôle sur le secteur de la sécurité	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documentation législative, rapports parlementaires, rapports de l'UIP
6.2	La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits	40 000		La diplomatie parlementaire désamorce les tensions et œuvre en faveur du dialogue	Médias

6.3	Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des ADM (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)		305 100	Les parlements se seront employés avec leurs gouvernements respectifs à présenter un premier rapport au Comité 1540 de l'ONU; les parlementaires de pays choisis connaissent mieux les conditions légales à remplir pour mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité	Rapports au Comité 1540 du Conseil de sécurité; enquêtes auprès des parlements, rapports de réunions nationales/régionales de parlementaires
7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres		1 848 700			
7.1	L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité	20 000		Nombre de Membres, nombre de nouvelles affiliations, nombre de participants issus de parlements non membres aux ateliers régionaux	Liste des Membres
7.2	Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP	1 301 900		Participation aux Assemblées de l'UIP, qualité de la discussion et des résultats de ces Assemblées; utilisation des documents de l'UIP dans les parlements	Liste des participants, rapports annuels des Membres, enquêtes auprès des utilisateurs
7.3	L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale	291 000		Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement couronnée de succès en 2015; une réunion conjointe avec des associations régionales et d'autres associations parlementaires au cours d'une Assemblée de l'UIP	Les parlements du monde entier sont représentés au plus haut niveau, document final, rapport de la réunion, présence et contribution de membres associés et d'organisations observatrices
7.4	L'UIP met en œuvre des réformes structurelles; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions	45 000		Programmes de travail et activités opérationnelles exécutées par les quatre Commissions permanentes; qualité des résolutions	Apport des Membres; rapports et recommandations des Commissions
8. Mettre l'UIP en valeur		814 800			
8.1	Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique permettant aux parlements du monde entier de communiquer	57 000		Statistiques, nombre d'abonnements aux bulletins; mention positive dans les médias sociaux; reprise en ligne d'informations publiées par l'UIP; utilisation à d'autres buts des données et des produits d'information de l'UIP	Analyse Google, mailpro, surveillance des médias sociaux, veille médiatique en ligne, veille manuelle en ligne
8.2	Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi	65 000		Satisfaction des utilisateurs	Contacts avec les médias sociaux, enquêtes
8.3	L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée	31 000		Couverture médiatique au niveau mondial	Veille médiatique en ligne

9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne		764 100			
9.1	L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	50 600		Le Comité exécutif fait ses recommandations financières au Conseil directeur en meilleure connaissance de cause et ses réunions sont plus performantes; les Membres mobilisent davantage de ressources pour les travaux de l'UIP	Comptes rendus analytiques et rapports du Comité exécutif, obtention de financements volontaires
9.2	L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats	30 000		Les résultats et la performance font l'objet d'un suivi systématique à tous les échelons de l'Organisation; les vérifications internes et extérieures des comptes révèlent une amélioration de la performance en 2014	Rapport annuel et analyses intermédiaires; rapports des vérificateurs des comptes et lettre à la direction
9.3	L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation	5 000		Toute nouvelle documentation est analysée dans la perspective du genre avant publication; la prise de décision tient compte des questions de genre, notamment lors de l'établissement des mandats et la préparation des réunions et séminaires	Listes de contrôle pour la publication des documents, procès-verbaux des réunions
9.4	L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits			Toute nouvelle documentation est analysée avant publication dans la perspective des droits; la prise de décision tient compte des questions relatives aux droits, notamment lors de l'établissement des mandats et la préparation des réunions et séminaires	Listes de contrôle pour la publication des documents, analyse des mandats, des ordres du jour, des rapports et des procès-verbaux

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>1. Amélioration du fonctionnement des parlements</i>		525 000			
<i>1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur les parlements et la démocratie dans le monde</i>		353 400	32 900		
1.1.1	Informations actualisées publiées dans la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	30 000	20 000	Sujets traités; pourcentage des informations vérifiées par le parlement	Site Internet de l'UIP
1.1.2	Parution régulière d'articles concernant l'actualité parlementaire sur le site Internet de l'UIP	2 000		Nombre d'articles	Site Internet de l'UIP
1.1.3	Documentation et information mises à la disposition du Secrétariat de l'UIP	3 000		Bulletin et base de données à la disposition du personnel	
1.1.4	Archives de l'UIP disponibles en ligne		5 000	Nombre de documents d'archives en ligne	Site Internet de l'UIP
1.1.5	Promotion de la Journée internationale de la démocratie parmi les parlements	18 000	9 900	Nombre de manifestations organisées par les parlements	Site Internet de l'UIP, couverture médiatique
<i>1.2 Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et suivent les bonnes pratiques prônées par l'UIP</i>					
1.2.1	Publication des indicateurs pour des parlements démocratiques	30 000	49 700	Analyse quantitative et qualitative de leur utilisation	Informations en provenance des parlements et d'autres utilisateurs
1.2.2	Recherche menée à bien en vue de la parution d'un Rapport parlementaire mondial		199 800	Progrès conformes au calendrier du projet	Contrôle et évaluation Internes
1.2.3	Parution de documents de référence sur des questions parlementaires d'actualité	22 000		Deux notes thématiques publiées	Site Internet de l'UIP
1.2.4	Diffusion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC au Parlement	5 000	99 900	Nombre de parlements prenant part aux activités du Centre mondial	Liste des auteurs ayant contribué à l'établissement du rapport
1.2.5	Diffusion des bonnes pratiques en matière de méthodes de travail parlementaires	12 000		Niveau de participation aux réunions-débats sur des sujets parlementaires aux Assemblées de l'UIP	Liste des auteurs ayant contribué à l'établissement du rapport
1.2.6	Promotion de la participation politique des minorités et des populations autochtones			Participation aux consultations régionales en vue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones	Rapports et documents finals des conférences

1.2.7	Promotion des principes communs à l'usage des organisations apportant une assistance aux parlements		19 400	Nombre de parlements ayant approuvé ces principes	Confirmation de cette approbation, site Internet de l'UIP
<i>1.3 Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP</i>		377 100	364 600		
1.3.1	Définition des besoins des parlements nationaux en matière de renforcement des capacités	15 000	35 000	Nombre d'évaluations effectuées	Rapports de l'UIP, couverture médiatique
1.3.2	Programmes de renforcement des capacités sur mesure adaptés au contexte	15 000	50 000	Nombre de programmes conçus	Programmes
1.3.3	Aide aux parlements pour qu'ils procèdent à leur auto-évaluation en se servant des indicateurs de l'UIP	15 000	20 000	Nombre de parlements ayant utilisé avec une aide les outils de l'UIP tels que les outils d'auto-évaluation, les principes communs, etc.	Suivi de la pratique parlementaire et présentation de rapports de la part des parlements
1.3.4	Mise en œuvre de programmes d'appui		35 000	Nombre et nature des activités menées; participation de parlementaires, hommes et femmes, spécialisés dans les domaines concernés	Rapports de l'UIP et des parlements nationaux, couverture médiatique, enquêtes d'évaluation et listes des participants
1.3.5	Liens établis entre les résolutions (décisions politiques) et les activités de programme de l'UIP		15 000		
1.3.6	Capacité accrue de l'UIP à soutenir les parlements	5 000	5 000	Mise en œuvre des recommandations	Examen de l'assistance technique
1.3.7	Meilleure coordination parlementaire des programmes de renforcement des capacités	5 000	20 000	Nombre de participants	Liste de participants
<i>1.4 La participation des jeunes est encouragée dans les parlements</i>					
1.4.1	Des informations et des orientations sur la participation des jeunes au parlement sont disponibles et facilitent la prise de décision		30 700	Création et tenue à jour d'une base de données ventilées par âge et par sexe, la première du genre, sur les jeunes au Parlement; production d'études de cas sur les bonnes pratiques propres à accroître la participation de jeunes des deux sexes au Parlement, ainsi que d'une étude sur les moyens de renforcer la présence des jeunes au Parlement	Statistiques sur le site Internet, échos reçus des utilisateurs, exemplaires distribués, enquête sur les actions de suivi entreprises par les parlements ou des parlementaires individuellement

1.4.2	Les parlements favorables à la participation de jeunes		24 900	Production d'une note d'orientation facile d'accès à l'usage des parlements sur la communication avec les jeunes des deux sexes; campagnes de sensibilisation et ateliers dans les parlements sur la participation des jeunes; organisation dans les parlements d'ateliers de formation sur les questions touchant les jeunes telles que les lois électorales, l'emploi, l'environnement, l'égalité entre hommes et femmes, les droits de l'homme, les médias, l'éducation; les parlements qui en font la demande reçoivent une aide à l'élaboration de lois sur les questions des jeunes	Exemplaires distribués, statistiques sur le site Internet, échos reçus des utilisateurs, enquête sur les actions de suivi entreprises par les parlements ou des parlementaires individuellement, rapports, liste des participants
1.4.3	Les jeunes parlementaires pèsent davantage dans les travaux du Parlement			Organisation d'ateliers destinés à accroître les capacités et compétences de jeunes parlementaires des deux sexes; constitution d'un réseau de mentors qui conseillent et forment de jeunes parlementaires, hommes et femmes	Rapports, listes de participants, échos des participants, questionnaire d'évaluation
1.4.4	Les jeunes parlementaires de tous les pays sont plus présents sur la scène internationale		134 200	Organisation d'une conférence annuelle de jeunes parlementaires; création et tenue à jour d'une section du site Internet de l'UIP sur et pour les jeunes parlementaires; de jeunes parlementaires, hommes et femmes, participent à des réunions et des débats internationaux sur les jeunes	Rapports, listes des participants, échos des participants

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
2. Faire progresser l'égalité des sexes					
2.1 Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique		574 100	225 800		
2.1.1	Bases de données en ligne sur les femmes en politique	11 000	37 800	Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs, nombre de mentions faites des bases de données, quantité d'information fournie par les parlements, degré de satisfaction des utilisateurs	Statistiques sur le site Internet, couverture médiatique, mentions dans des publications spécialisées, nombre de demandes d'information, enquête ou échos spontanément communiqués
2.1.2	Diffusion de connaissances par le biais du site Internet iKNOW Politics	10 000	54 000	Nombre de visiteurs sur le site Internet, nombre d'outils d'information référencés sur le site, nombre de cercles de discussion, degré de satisfaction des utilisateurs, utilité des bonnes pratiques diffusées par le site	Statistiques sur le site Internet, rapports d'évaluation, entretiens avec les utilisateurs
2.1.3	Publication d'un rapport annuel sur les femmes au Parlement à l'occasion de la Journée internationale de la femme	6 500	5 400	Rapport publié pour le 8 mars; contribution aux débats de Beijing + 20	Site Internet, contenu du rapport
2.1.4	Promotion et diffusion d'informations concernant les femmes en politique	15 500		Nombre de lancements, nombre de participants, nombre et contenu des mentions faites des lancements dans les médias; nombre de destinataires/de demandes/degré de satisfaction/nombre et contenu des mentions faites dans d'autres publications ou les médias	Rapports, couverture médiatique, liste de distribution, demandes reçues, échos reçus,
2.1.5	Recherches sur l'influence des femmes		75 600	Conclusions préliminaires des recherches; nombre de réponses obtenues aux questionnaires et d'entretiens	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens; statistiques
2.1.6	Publication de la carte UIP-ONU sur les femmes en politique		21 600	Nombre de cartes produites; nombre de références aux données de l'UIP sur les femmes en politique dans les rapports internationaux/de l'ONU	Site Internet
2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques					
2.2.1	Amélioration de la synergie et des stratégies dans les régions comptant peu de femmes parlementaires			Audition aux Assemblées de l'UIP des délégations de parlements ne comptant pas ou peu de femmes; définition de stratégies et planification, mise à disposition d'experts, actions de suivi de la part des parlements	Rapports

2.2.2	Débats et/ou analyse des cadres législatifs nationaux dans le but de faciliter l'accès des femmes au Parlement		10 800	Utilisation du rapport de l'UIP sur l'incidence des cadres législatifs nationaux sur l'accès des femmes au Parlement; nombre et niveau des contributions de l'UIP aux débats et aux réformes	Rapports d'activité, échos des participants (séances d'évaluation/questionnaires)
2.2.3	Développement des capacités des femmes parlementaires	16 600	43 200	Nombre (et %) de femmes parlementaires formées; degré de satisfaction des bénéficiaires de la formation; nombre de plateformes d'échange/forums mis à disposition; nombre d'outils élaborés	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens, liste de participants
2.2.4	Renforcement des groupes de femmes parlementaires		5 400	Nombre de groupes de femmes parlementaires créés ou soutenus par l'UIP; échos sur le matériel de l'UIP	Rapports, questionnaires, entretiens
2.2.5	Mentorat de la part de femmes parlementaires			Initiatives prises par des femmes parlementaires, cercles de discussion sur iKNOWPolitics	Interviews de femmes parlementaires, site d'iKNOWPolitics
2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre					
2.3.1	Auto-évaluations par les parlements de leur degré de sensibilité au genre	11 200	43 200	Nombre de demandes d'aide reçues, nombre d'auto-évaluations réalisées, résultats des auto-évaluations et recommandations	Rapports d'auto-évaluation
2.3.2	Intégration de la dimension de genre au Parlement	10 300	21 600	Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés, ventilé par sexe, degré de satisfaction des personnes formées, demandes relatives aux outils	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens
2.3.3	Violence envers les femmes en politique		64 800	Résultats préliminaires de la recherche; nombre de réponses à la recherche et au questionnaire	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens, statistiques
2.4 Les parlements traitent des droits de la femme, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes					
2.4.1	Contribution plus active des parlements à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	3 500	21 600	Degré de participation des parlements à l'élaboration des rapports; débats parlementaires sur la Convention dans les pays ayant récemment fait rapport	Enquêtes, questionnaires, comptes rendus des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
2.4.2	Action parlementaire contre les lois et les pratiques discriminatoires		10 800	Nombre de débats/séminaires; objectifs définis; amendements à la législation; autres initiatives parlementaires	Rapports, échos des parlements
2.4.3	Synergies et élaboration de stratégies régionales ou sous-régionales de lutte contre la violence à l'égard des femmes	25 000	27 000	Stratégies régionales et planification des prochaines étapes; initiatives de suivi par les parlements; nombre de participants ventilés par sexe et domaine de spécialisation, degré de satisfaction des participants	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens, échos dans les médias, liste des participants

2.4.4	Elaboration et mise en œuvre par les parlements de lois contre la violence à l'égard des femmes		75 600	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP; nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP	Rapports, échos des parlements
2.4.5	Meilleure connaissance de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies par les parlements qui contribuent à sa mise en application		5 400	Nombre d'activités organisées; nombre de participants ventilés par sexe et spécialisation, degré de satisfaction	Rapports, liste des participants, échos, questionnaires d'évaluation
2.4.6	Part plus active des parlements aux débats mondiaux sur les questions de genre	52 000		Niveau de participation des parlements (données ventilées par sexe et spécialisation); mentions des parlements dans les résultats des débats mondiaux; niveau de participation des représentants de l'ONU/des OIG aux réunions de l'UIP et degré de participation des présidentes de parlement	Rapports, liste des participants, échos, questionnaires d'évaluation
2.4.7	Etude de questions touchant aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les Assemblées de l'UIP		5 400	Nombre de mentions des questions d'égalité des sexes dans les résolutions de l'UIP; visibilité des questions de genre dans les Assemblées de l'UIP; niveau de participation des femmes parlementaires à ces Assemblées; nombre d'hommes parlementaires prenant part à la Réunion des femmes parlementaires; visibilité et efficacité de la Réunion des femmes parlementaires	Résolutions, rapports, liste des participants
2.4.8	Intégration de la dimension du genre et des droits des femmes dans les initiatives prises par l'UIP pour renforcer les capacités		5 400	Nombre de volets se rapportant au genre dans les initiatives de renforcement des capacités	Rapports

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
3. Promouvoir les droits de l'homme					
<i>3.1 Le Comité des droits de l'homme des parlementaires augmente sa capacité de traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires</i>		755 900	206 300		
3.1.1	Notoriété accrue du Comité	10 000	45 000	Elaboration de nouveaux outils de défense des droits de l'homme, nombre de campagnes conçues, nombre de modifications de la section du site Internet de l'UIP consacrée aux droits de l'homme, nombre de mentions du Comité dans les médias et les rapports de l'ONU	Site Internet, échos dans les médias, rapports de l'ONU
3.1.2	Sessions régulières du Comité	95 000		Nombre de rapports/textes de décision établis et traduits	
3.1.3	a. Missions d'observation de procès et missions sur le terrain; rapports b. Décisions du Comité mieux étayées	92 000		Au moins cinq missions d'observation de procès/sur le terrain effectuées, dont le rapport est présenté au Comité	Rapports des missions d'observation de procès/sur le terrain; décisions du Comité
3.1.4	Les autorités parlementaires et gouvernementales, les sources et les mécanismes onusiens et régionaux de défense des droits de l'homme sont mieux informés	17 000		Nombre de lettres envoyées aux autorités nationales, aux sources et à d'autres parties prenantes et nombre de réponses reçues; nombre de visites de suivi à des institutions tierces ou à des pays susceptibles d'apporter leur concours; nombre de démarches faites auprès des mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'homme au sujet des travaux du Comité	Correspondance, rapports, visites

3.2 Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire					
3.2.1	Parlements informés de l'examen prochain et récent de la situation des droits de l'homme dans leurs pays par les mécanismes onusiens des droits de l'homme			Nombre de lettres envoyées aux parlements; échos/réponses reçus; nombre de nouvelles ratifications des conventions relatives aux droits de l'homme et de réserves retirées; participation de parlementaires (ventilés par sexe et spécialisation) ; appui apporté à un ou deux parlements; solidité du cadre législatif; nombre d'interventions de l'UIP au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux réunions d'autres organes onusiens spécialisés dans les droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP dans les documents du Conseil et de ces autres organes	Correspondance, questionnaires, statistiques, liste des participants, comptes rendus des séances parlementaires et rapports des visites sur le terrain, amendements au cadre légal, questionnaires, rapports de l'UIP, site Internet de l'UIP et documents/rapports de l'ONU
3.2.2	Séminaires régionaux et nationaux organisés pour encourager les parlements à agir dans le domaine des droits de l'homme		75 000	Nombre de parlementaires formés; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires; nombre de manifestations organisées et de rapports produits; organisation d'un séminaire régional et d'un séminaire national	Rapports des séminaires/couverture médiatique, rapports/documents de l'ONU, liste des participants
3.2.3	Campagnes de ratification menées à bien		10 000	Nombre de nouvelles ratifications et de retraits de réserves encouragés et obtenus	Système de notification des ratifications de l'ONU
3.2.4	Informations recueillies sur les commissions parlementaires des droits de l'homme et publiées en ligne		30 000	Existence d'une base de données bien conçue et tenue à jour en ligne	Site internet de l'UIP
3.2.5	Meilleure contribution de l'UIP aux mécanismes onusiens des droits de l'homme			Nombre de réunions auxquelles l'UIP participe ou fait des observations; nombre d'interventions de l'UIP au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux réunions d'autres organes onusiens spécialisés dans les droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP dans les documents du Conseil et de ces autres organes	

3.2.6	Renforcement de la capacité des parlements à faire respecter les droits de l'enfant	53 000	30 000	Nombre de parlementaires formés; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves; nombre de mentions des parlements dans les rapports et décisions de l'ONU; participation des parlementaires (hommes, femmes et spécialisations concernées); soutien apporté à un parlement; solidité du cadre légal; nombre de manifestations organisées et de rapports produits; question intégrée à toutes les activités de l'UIP relatives aux droits de l'enfant	Rapports des séminaires/couverture médiatique, rapports/documents de l'ONU, liste des participants, comptes rendus parlementaires et rapports des visites sur le terrain, modifications du cadre légal; questionnaires, liste des participants, rapports de l'UIP
3.2.7	Meilleure connaissance de certaines conventions du droit international humanitaire dans les parlements qui prennent une part plus active à leur mise en œuvre	10 000		Nombre de réunions/d'activités/de réunions-débats organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part; lancement du Guide à l'usage des parlementaires sur la nationalité et l'apatridie et nombre d'exemplaires distribués; nombre de missions effectuées par les membres du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et de recommandations faites	Rapport des Assemblées de l'UIP, rapports d'activité
<i>3.3 Promouvoir des synergies entre le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et la défense des droits de l'homme des parlementaires</i>					
3.3.1	Réunions-débats organisées et études réalisées		10 000	Nombre de manifestations et/ou d'études réalisées; nombre de participants; adoption de recommandations en vue de plus fortes synergies	Rapports d'activité, liste des participants
3.3.2	Conseils prodigués aux législateurs		10 000	Nombre d'occasions où des conseils sont prodigués aux législateurs; mesure dans laquelle ces conseils sont suivis	Comptes rendus parlementaires et rapports de visites sur le terrain; modifications du cadre légal, questionnaires

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (Mdv)
		Ordinaire	Volontaire		
4. Développer la dimension parlementaire des travaux des institutions multilatérales					
4.1 Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU		734 300			
4.1.1	Déclarations faites devant des organes de l'ONU, contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU; résolutions de l'UIP distribuées aux organes compétents de l'ONU; les Objectifs de développement durable (ODD) et/ou le programme de développement de l'après-2015 font dûment mention des parlements/de la gouvernance			Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens (débat, analyses et négociation); nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU; parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences et à l'Assemblée générale des Nations Unies; ensemble final d'ODD adopté (extraits de la Déclaration du Sommet de l'ONU)	Documents finals de l'ONU, rapports du Secrétaire général, résolutions de l'UIP annoncées dans le Journal de l'ONU et distribuées aux réunions pertinentes de l'ONU, liste des participants (présence de parlementaires dans les délégations nationales aux grandes conférences de l'ONU)
4.1.2	Conception, lancement ou développement de projets communs			Nombre d'échanges sur des activités communes, évaluation des réunions par les participants	Rapports d'activité, listes des participants, analyse des formulaires d'évaluation des participants
4.1.3	Organisation d'une audition parlementaire et communication de ses résultats aux organes compétents de l'ONU	58 400		Niveau de la participation du côté des Nations Unies; qualité du rapport final jugé à la pertinence et à la profondeur des recommandations; nombre de parlementaires présents	Liste des participants, rapport de l'audition distribué comme document officiel de l'ONU, analyse des formulaires d'évaluation des participants
4.1.4	La Commission UIP des Affaires des Nations Unies traite de questions d'intérêt commun et ce qu'elle produit contribue à informer les débats aux Nations Unies; le Bureau de la Commission guide les travaux de l'UIP auprès des Nations Unies par des consultations et des activités régulières (notamment des missions sur le terrain ou d'autres activités opérationnelles)			Nombre de participants aux séances plénières; niveau de participation de l'ONU; pertinence des questions pour les parlements et l'ONU; correspondance directe et régulière avec les membres du Bureau et nombre d'échanges épistolaires avec eux; mission sur le terrain ou autre activité réalisée entre les sessions officielles de la Commission	Résumé des débats, courriels ou correspondance officielle, visites à New York ou sur le terrain

4.1.5	Echanges d'informations avec de hauts responsables de l'ONU sur les enjeux mondiaux lors des Assemblées et des réunions spécialisées de l'UIP et orientations données à ce sujet			Nombre de hauts responsables de l'ONU (hommes et femmes) participant aux réunions	Liste des participants aux Assemblées et aux réunions spécialisées de l'UIP, rapports des réunions de l'UIP
4.1.6	Les membres des Bureaux des quatre Commissions permanentes sont régulièrement informés des débats en cours aux Nations Unies; des séances d'information avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et/ou des diplomates sont organisées à l'intention des membres des Bureaux, des rapporteurs ou d'autres parlementaires, selon les besoins			En moyenne quatre communications dans l'année sont envoyées au Bureau de chaque Commission (total de 16); deux séances d'information sont organisées pour les membres du Bureau de l'une ou l'autre Commission ou des occasions leur sont données de participer à des groupes des Nations Unies	Courriels, notes explicatives ou autres rapports, liste des participants; ordres du jour des réunions, communiqués de presse
4.1.7	Introduction de nouvelles dispositions dans la résolution de 2014 sur l'interaction avec les Nations Unies			La quatrième Conférence des Présidents de parlement est couronnée de succès et elle est saluée dans le document final du Sommet de l'ONU; les parlementaires apportent une contribution notable au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et au Forum des jeunes; solide contribution parlementaire à l'Examen périodique universel et au Conseil des droits de l'homme; la réunion parlementaire tenue lors de la session de la Commission de la condition de la femme est élevée au rang de réunion commune officielle	Document final et résolution du Sommet de l'ONU sur les modalités, liste des participants et rapport final des réunions de l'ONU; les rapports des gouvernements au Conseil des droits de l'homme sont examinés par les parlements et/ou des parlementaires participant à l'Examen périodique universel; décision de la Commission de la condition de la femme concernant la réunion parlementaire
4.1.8	Elaboration et adoption d'un nouvel accord de coopération			L'accord de coopération représente effectivement une valeur ajoutée par rapport à l'ancien	Projet d'accord de coopération
<i>4.2 Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements</i>					
4.2.1	Organisation, avec le Parlement européen, d'une session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Genève	70 000		Nombre de parlementaires, d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève participant à la session; qualité et profondeur des débats	Echos reçus des parlements et des missions permanentes à Genève, document final, couverture médiatique, liste des participants
4.2.2	Accueil d'au moins une réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	20 000		Assistance nombreuse à la réunion; audition du Directeur général de l'OMC; débat de fond; décisions de poids	Document final, nombre des participants
4.2.3	Organisation d'une réunion parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC			Nombre de parlementaires présents, notamment d'autres régions que l'Europe; qualité et profondeur du débat	Rapport de la session, échos de l'OMC, liste des participants

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement</i>					
<i>5.1 Les parlements encouragent à agir sur les OMD et contribuent à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015</i>			183 200		
5.1.1	Faire en sorte que la gouvernance soit incluse dans le programme de développement de l'après-2015		21 600	Notes d'orientation à l'usage des parlementaires : 1) sur l'intégration des aspects économique, social et environnemental en une approche politique cohérente; 2) sur la participation des parlements (à l'élaboration et au suivi) des stratégies de développement durable	Notes d'orientation produites et distribuées aux parlements
<i>5.2 Les parlements agissent dans le domaine de la santé génésique et de la santé maternelle, néonatale et infantile</i>					
5.2.1	Renforcer l'action parlementaire sur la santé maternelle, néonatale et infantile, en particulier dans les pays où la mortalité maternelle et infantile est élevée		270 000	Nombre d'activités menées aux niveaux national et régional pour que les engagements pris dans ce domaine soient tenus; nombre d'activités visant à renforcer la capacité des parlementaires à régler les problèmes relatifs aux programmes et les problèmes légaux et financiers faisant obstacle aux progrès dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile dans leurs pays; nombre de stratégies parlementaires élaborées sur le sujet avec l'aide de l'UIP	Rapports d'activité, analyse des évaluations reçues des participants, rapports sur les actions de suivi des parlements
5.2.2	Favoriser les activités de sensibilisation et l'élaboration de politiques dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile		75 600	Production d'une étude sur les effets de la loi sur un aspect de la santé; production de rapports et de documents recensant les bonnes pratiques parlementaires; contribution apportée aux rapports du Groupe d'examen indépendant d'experts (iERG), du Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile (PMNCH) et à d'autres rapports établis en application de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant	Etablissement, publication et diffusion des documents produits
<i>5.3 Ils encouragent la riposte au VIH/sida</i>					
5.3.1	Les parlementaires portent une attention accrue aux problèmes posés par l'épidémie et la riposte au VIH, en particulier aux inégalités dans l'accès au traitement		140 400	Organisation de deux activités en faveur du dialogue et du renforcement des capacités; les parlements des principaux pays touchés se mobilisent pour l'accès des enfants au traitement	Rapports d'activité; analyse des évaluations reçues des participants, rapports sur les actions de suivi, engagement du Parlement dans les principaux pays touchés

5.3.2	Eléments probants recueillis, rassemblement d'une documentation et accroissement du savoir sur l'action que les parlements doivent mener pour élargir l'accès au traitement du VIH		34 600	Production d'une étude sur les bonnes pratiques parlementaires; réunion parlementaire au Fonds mondial; l'UIP présente son travail et ses conclusions à au moins un forum majeur, régional ou international; bases de données enrichies	Livraison et publication, rapports d'activité; contribution à l'agenda principal
<i>5.4 Les Parlements contribuent à la coopération au développement et contrôlent l'efficacité de l'aide</i>					
5.4.1	Cartographie des structures veillant à l'efficacité de l'aide et contribution des parlements à l'amélioration de la coopération au développement		10 800	Les structures veillant à l'efficacité de l'aide sont cartographiées dans certains pays développés et en développement	Enquêtes mondiales sur l'obligation de rendre compte
5.4.2	Participation aux réunions du Comité directeur du Partenariat mondial et apport d'une contribution des parlements et des organisations parlementaires		21 600	Une contribution est apportée au cadre de suivi de l'après-Busan et les préoccupations des parlements y sont prises en compte	Rapports du Partenariat mondial
5.4.3	Participation à l'établissement des ordres du jour, à l'élaboration des recommandations finales des sections du FCD et présence à leurs réunions			Mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les résultats du FCD	Rapports du FCD
<i>5.5 Ils prennent en compte le dérèglement climatique et ses conséquences dans le budget et les lois de leur pays</i>					
5.5.1	Organisation d'une réunion parlementaire à la 21 ^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC		(20 000 à prélever sur la réserve pour compensation des émissions de carbone)	Assistance nombreuse à la réunion; débat de fond; mesure dans laquelle les préoccupations des parlements sont prises en compte dans les décisions de la Conférence	Rapport de la session, liste des participants, rapports des séances, décisions de la Conférence

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>6. Mieux contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits</i>					
<i>6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit</i>					
6.1.1	Le Parlement participe davantage à la prévention des conflits et aux processus de réconciliation nationale		32 500	Nombre de parlementaires, hommes et femmes, participant aux visites sur le terrain; nombre de citoyens, hommes et femmes, venus recevoir les visiteurs et mieux informés des travaux du Parlement	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion
6.1.2	Dialogue facilité entre le Parlement et l'Exécutif et/ou entre la majorité et l'opposition en vue d'une meilleure prise de décisions		35 700	Des parlementaires de sensibilités politiques différentes travaillent ensemble dans un esprit de tolérance; nombre de demandes reçues; degré de coopération entre la majorité et l'opposition; degré de coopération entre l'Exécutif et le Parlement	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documentation législative, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement, rapports internes et externes de l'UIP
6.1.3	Organisation d'activités destinées à établir ou à renforcer le cadre légal du Parlement		35 800	Adoption et mise en œuvre de dispositions constitutionnelles et légales s'appliquant au Parlement; nombre de parlementaires (des deux sexes) prenant part aux activités de renforcement des capacités	
<i>6.2 La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits</i>					
6.2.1	Organisation de missions sur le terrain et d'activités de suivi pour faciliter le dialogue entre les parties au conflit	40 000		De hauts responsables des deux parties au conflit reçoivent la mission de l'UIP; expression de la volonté politique de poursuivre le dialogue; nombre d'hôtes des deux sexes participant à la visite; activités de suivi après la mission; débats au parlement	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, réunions de suivi, documentation législative, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action; rapports internes et externes de l'UIP; rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement

6.3 Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive (ADM) (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)			175 500		
6.3.1	Note d'orientation à l'usage des parlementaires servant d'outil de sensibilisation		16 200	Des parlementaires de plusieurs pays auront réagi favorablement à la note d'orientation	Note d'orientation produite
6.3.2	Enquête menée auprès des parlementaires pour connaître leurs vues sur les ADM et évaluer les progrès faits en matière de sensibilisation		10 800	Nombre de réponses à l'enquête et score total obtenu	Rapport de l'enquête dans lequel les données sont ventilées par pays
6.3.3	Deux ateliers, l'un national, l'autre régional, organisés pour passer en revue les lois en vigueur sur les ADM et étudier les réformes à entreprendre pour améliorer le cadre législatif		43 200	Participation de parlementaires aux réunions et recommandations indiquant les principales réformes législatives à entreprendre	Nombre de réunions tenues, rapports finals établis et distribués aux principaux acteurs pour suite à donner
6.3.4	Grâce à une assistance technique ciblée, les parlementaires sont mieux à même de traiter des questions des ADM		37 800	Les organes parlementaires compétents (commissions, services de recherche ou autres) sont mieux informés et produisent des textes de qualité sur la question (rapports, résolutions, projets de loi)	Rapports d'évaluation des besoins (établis par un consultant (après une mission sur le terrain) et compétences techniques nécessaires mises à la disposition du Parlement (fonctionnaires, commissions, etc.)
6.3.5	Des groupes de réflexion se réunissent et des parlementaires sont désignés comme interlocuteurs privilégiés dans les principaux parlements		21 600	Ces parlementaires dialoguent activement avec l'UIP en répondant à ses questions et en en posant et se révèlent capables de mobiliser d'autres collègues et de constituer des réseaux	Nombre de groupes de réflexion s'étant réunis et de parlementaires désignés comme interlocuteurs privilégiés

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres</i>		1 848 700			
<i>7.1 L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité</i>					
7.1.1	Maintien des contacts avec les parlements non membres, notamment le Congrès américain et les parlements des Caraïbes et du Pacifique sud	20 000		Nombre d'échanges; réunions régionales; Nombre de participants aux réunions organisées à Washington, dans les Caraïbes et/ou le Pacifique sud	Services d'expédition du courrier de l'UIP, listes des participants, correspondance de suivi
7.1.2	Augmentation du nombre de Membres			Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation; nombre de nouveaux Membres	Demandes déposées; liste des participants aux Assemblées de l'UIP
<i>7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP</i>					
7.2.1	Les deux Assemblées de quatre jours organisées par l'UIP en 2015 réunissent un grand nombre de participants pour des débats de fond	1 301 900 [1 ^{ère} Assemblée : 741 900 2 ^{ème} Assemblée : 560 000]		Niveau de participation; nombre d'interventions faites pendant l'Assemblée; documents finals de bonne tenue et d'actualité	Liste des participants, comptes rendus analytiques, textes des résolutions, informations communiquées par les Membres
7.2.2	Les délégations comptent des membres des commissions parlementaires compétentes pour traiter des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée			Composition des délégations; nombre d'interventions dans les délibérations de l'Assemblée	Liste des participants
7.2.3	Le document final des conférences de l'UIP est pragmatique; les suites données aux résolutions de l'UIP sont mesurables			Les documents finals adoptés par l'UIP rendent bien compte des sujets abordés; suivi et mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée; rapports sur les initiatives de suivi	Résolutions de l'UIP, actions de suivi rapportées par les Membres
7.2.4	Les contributions aux débats témoignent d'une plus grande sensibilité des parlementaires au genre			Documents finals plus sensibles au genre; apport de la Réunion des femmes parlementaires	Documents finals

<i>7.3 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale</i>					
7.3.1	Succès de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement en 2015	291 000		Nombre de Présidents de parlement présents; ordre du jour de la Conférence et sa présentation aux Nations Unies	Liste des participants et document final; Déclaration finale du Sommet de l'ONU
7.3.2	Coopération renforcée entre l'UIP et les autres organisations parlementaires			Nombre d'organisations parlementaires régionales et autres assistant aux réunions de l'UIP; nombre d'organismes parlementaires se servant dans leur travail de résolutions et de rapports de l'UIP; nombre de manifestations conjointes organisées	Liste des participants, rapport de la réunion conjointe organisée avec des organisations parlementaires régionales et autres pendant une Assemblée de l'UIP
7.3.3	Les groupes géopolitiques participent davantage à l'établissement des grandes orientations de l'UIP			Nombre de réunions des groupes géopolitiques; réunion conjointe avec les Bureaux des Commissions permanentes; les candidats présentés par les groupes géopolitiques sont ventilés par sexe et par âge	Calendrier des réunions des groupes géopolitiques Candidatures aux Commissions permanentes et à d'autres organes de l'UIP Participation de parlementaires à des activités de l'UIP en dehors des Assemblées
<i>7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions</i>					
7.4.1	Les résolutions de l'Assemblée sont plus condensées et plus pragmatiques			Nombre de parlements Membres qui reprennent les résolutions de l'Assemblée au niveau national	Rapports annuels, résolutions adoptées
7.4.2	Travail plus efficace et plus visible accompli par les Bureaux des Commissions			Nombre de réunions; assiduité des membres des Bureaux	Décisions et recommandations émanant des Bureaux et soumises aux Commissions
7.4.3	Les Membres participent aux travaux de l'UIP, de l'Assemblée et des Commissions permanentes en étant mieux préparés	5 000		Séminaire annuel d'information sur l'UIP; nombre de Secrétaires assistant au séminaire	Liste des participants, programme de travail
7.4.4	Meilleure coordination entre les Commissions permanentes et les groupes géopolitiques			Séance technique conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des commissions permanentes au début de chaque Assemblée	Décisions et recommandations émanant de la session conjointe
7.4.5	Etablissement et exécution de programmes de travail plus complets par les quatre Commissions permanentes			Au cours de séances techniques, les Commissions permanentes passent en revue les activités, procèdent à des échanges sur les bonnes pratiques et évaluent les initiatives de suivi prises par les Membres	Plans de travail repris par les Commissions permanentes; informations des Membres sur les suites données aux résolutions

7.4.6	Les Bureaux des Commissions permanentes effectuent des missions sur le terrain, établissent et présentent des rapports et rendent compte des bonnes pratiques et de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'UIP	40 000		Nombre de réunions; assiduité des membres des Bureaux; missions sur le terrain organisées	Rapports des missions sur le terrain et d'autres activités
7.4.7	Bon fonctionnement et meilleure homogénéité du Forum des jeunes parlementaires			Deux réunions annuelles du Forum; nombre de jeunes parlementaires assistant aux Assemblées de l'UIP et occupant des postes à l'UIP	Rapports du Forum, textes soumis à d'autres organes de l'UIP, liste des participants
7.4.8	Les Membres rendent mieux compte de leurs activités			Nombre de rapports annuels reçus; nombre de recommandations appliquées par les Membres	Statistiques, rapports annuels
7.4.9	Examen productif par les Commissions permanentes de l'état de la mise en œuvre			Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'état de la mise en œuvre	Rapports des Commissions permanentes

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
8. Mettre en valeur l'UIP		814 800			
<i>8.1 Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique qui informe sur les parlements et la démocratie et aide à positionner l'UIP</i>					
8.1.1	Rationalisation de la gestion des données en ligne sur les activités et les Membres de l'UIP		Budget d'équipement	Gestion centralisée des données de l'UIP aux fins de leur utilisation sur le site Internet de l'UIP	www.ipu.org/web
8.1.2	Mise en place du système de gestion du contenu du site Internet		Budget d'équipement	Contenu du site Internet géré par le nouveau système	www.cms.ipu.org
8.1.3	Création d'un système d'enregistrement en ligne compatible et valable pour toutes les réunions de l'UIP		Budget d'équipement	Les participants aux réunions de l'UIP pourront s'enregistrer en ligne au lieu de recourir au fax et au courrier électronique	www.ipu.org
8.1.4	Définition du graphisme – couleurs, illustrations et présentation générale		Budget d'équipement	La conception graphique du nouveau site Internet de l'UIP est achevée	www.ipu.org
8.1.5	Création complète d'un nouveau contenu pour le site Internet		Budget d'équipement	Les nouveaux matériel et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	www.ipu.org/web
8.1.6	Affinement de la programmation Internet		Budget d'équipement	Les nouveaux matériel et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	www.ipu.org/web
8.1.7	Migration du contenu existant sur le nouveau site Internet		Budget d'équipement	Le nouveau site Internet fournit des informations complètes et historiques sur l'UIP	www.ipu.org
8.1.8	Les bases de données concernant les contacts du courrier électronique sont déplacées sur le nouveau service mailchimp et intégrées à ipu.org.		Budget d'équipement	Les utilisateurs pourront s'inscrire en ligne à des réunions de l'UIP, s'abonner à des produits et mettre à jour leur profil	
8.1.9	L'hébergement externe du nouveau site ipu.org est mis en place		10 000	Hébergement externe solide et fiable pour tous les services en ligne de l'UIP avec un temps de disponibilité de 99,9 %	La qualité est sensible pour les utilisateurs; contrôle du temps de disponibilité avec le service "pingdom.com"
8.1.10	Les services techniques du nouveau site ipu.org sont organisés de manière à assurer un fonctionnement continu du site Internet		24 000	Soutien technique, rustines de sécurité et mises à jour, bon fonctionnement du site ipu.org, expériences et échos des utilisateurs	Contrôles d'état automatisés Drupal, contrat avec une société extérieure assurant les services techniques

8.1.11	Le site ipu.org est valorisé par l'exploitation de services supplémentaires liés au web		15 000	Le nouveau site ipu.org et les bases de données pourront être enrichis après le lancement, en fonction des réactions des utilisateurs	www.ipu.org
8.1.12	Une formation est dispensée sur le nouveau système de gestion du contenu		5 000	Les administrateurs de l'UIP peuvent utiliser le nouveau système de gestion du contenu et suggérer des améliorations	Les leçons tirées de la participation à la conférence sont consignées par écrit
8.1.13	Un système moderne de gestion des relations avec les clients est mis en place pour centraliser les contacts de l'UIP		3 000	Phase I de la gestion des relations avec les clients : les contacts de l'UIP sont déplacés sur un seul système pour faciliter la gestion, les mises à jour et le partage d'informations	Système de gestion des relations avec les clients
<i>8.2 Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi</i>					
8.2.1	Des e-bulletins sur l'UIP et ses activités paraissent deux fois par mois en anglais, en français et en espagnol	10 000		Nombre d'e-bulletins et d'articles rassemblés dans ces bulletins, publiés dans les trois langues et distribués ponctuellement tous les 15 jours	Division de la communication de l'UIP, mailpro, www.ipu.org
8.2.2	Les Membres et d'autres publics cibles sont informés des activités et des finances de l'UIP en 2014	25 000		Rapport annuel 2015 produit en anglais, en français et en espagnol	www.ipu.org , publications de l'UIP
8.2.3	Documentation audiovisuelle sur les activités de l'UIP	5 000		Des vidéos sont fournies aux télédiffuseurs et mises à disposition des outils collectifs de l'UIP	www.ipu.org et communications de l'UIP
8.2.4	L'usage de photos appropriées rend dynamiques et attractifs le site Internet et les publications de l'UIP	15 000		Contenu du site Internet et des publications de l'UIP illustré par des images appropriées	www.ipu.org et publications de l'UIP
8.2.5	L'utilisation d'un matériel de communication à l'échelle de l'Organisation contribue à donner une identité visuelle à l'UIP et à étendre sa renommée	10 000		Nombre de bannières, affiches enroulables, drapeaux, casquettes, t-shirts, dossiers de presse, etc., de l'UIP imprimés	Siège de l'UIP, réunions de l'UIP
<i>8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée</i>					
8.3.1	L'UIP est plus présente et plus visible dans les médias hispanophones et arabophones	10 000		Nombre d'articles produits et distribués aux médias hispanophones et arabophones dans le monde	Communications de l'UIP, mailpro, veille médiatique en ligne
8.3.2	La diffusion du matériel de communication entraîne un élargissement des contacts avec les médias et d'autres partenaires	5 000		Les listes de diffusion par courrier électronique s'allongent	Mailpro
8.3.4	La veille médiatique permet de juger du succès des efforts de communication	6 000		L'UIP est mentionnée dans les médias à travers le monde	Veille médiatique en ligne
8.3.5	La communication avec les médias porte en priorité sur des sujets et des événements d'importance stratégique	10 000		Visibilité de l'UIP dans les médias nationaux et internationaux	Veille médiatique, listes des contacts de l'UIP avec les médias

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2015					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne		764 100			
9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes					
9.1.1	Un Comité exécutif performant	28 600		Le Comité exécutif s'acquitte de ses fonctions pendant ses deux sessions ordinaires en 2015; amélioration de la mémoire institutionnelle	Comptes rendus du Comité exécutif et résultats de l'Assemblée, documentation
9.1.2	Un Sous-Comité des finances performant	22 000		Deux réunions du Sous-Comité d'ici octobre 2015 plus quatre téléconférences en 2015; communications et rapports au Sous-Comité	Comptes rendus du Comité exécutif et résultats de l'Assemblée, rapports au/du Sous-Comité
9.1.3	L'UIP dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources			La stratégie de mobilisation des ressources de l'UIP figure sur son site Internet De nouvelles perspectives de financement sont recensées et mises à profit	Volume de fonds reçus de sources extérieures
9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats					
9.2.1	Tableau matriciel de l'UIP pour 2015			Le tableau matriciel est observé tout au long de l'année 2015; examen intermédiaire d'ici août 2015	Tableau matriciel révisé, processus de révision documenté
9.2.2	Systèmes efficaces d'établissement du budget et de présentation des informations financières	25 000		Nouveaux rapports financiers disponibles pour tous les cadres du Secrétariat; accès à distance pour le personnel des finances; le Bureau de NY est relié directement aux systèmes financiers	Vérification extérieure des comptes, satisfaction des utilisateurs
9.2.3	Application du système d'évaluation du personnel			Tous les collaborateurs auront été évalués d'ici décembre 2015; pourcentage du personnel évalué : 100 %	Evaluations documentées et signées, rapports d'évaluation des prestations
9.2.4	Formation ciblée du personnel			Tous les collaborateurs ont communiqué leurs besoins de formation d'ici juin 2015 Pourcentage des formations dispensées par rapport à l'objectif d'ici décembre 2015	Documentation, rapports d'évaluation des prestations
9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation					
9.3.1	Lignes directrices sur l'intégration de la dimension du genre	5 000		Les Lignes directrices sont appliquées en 2015	Documentation, résultats Rapports de formation
9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits					
9.4.1	Lignes directrices pour une démarche fondée sur les droits	5 000		Les Lignes directrices sont appliquées en 2015	Documentation